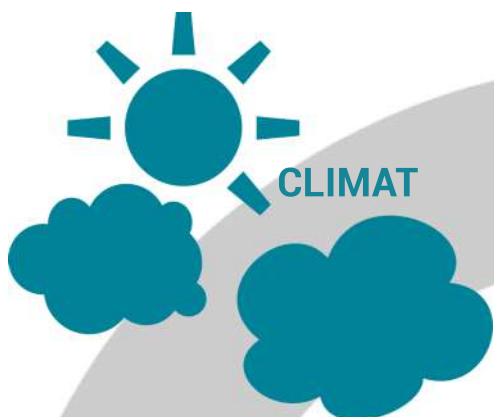


Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —



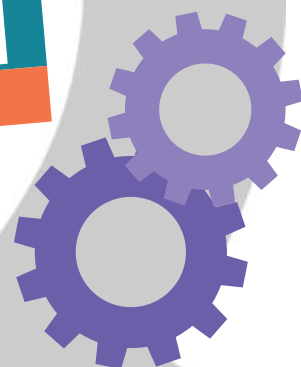
CLIMAT



BIODIVERSITÉ
ET RESSOURCES
NATURELLES

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2021
Département de l'Essonne

CONSOMMATION
RESPONSABLE



GOVERNANCE



ÉPANOUISSEMENT



COHÉSION
SOCIALE

EDITO.....	3	Maison de l'Essonne : un service public de proximité	35
AVANT-PROPOS	4	Politique agricole	37
S'IMPLIQUER ET AGIR CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LES ESSONNIENS.....	7	L'agriculture de demain : une légumerie pour nourrir les Essonniens	37
Schéma départemental transition énergie climat : l'heure du bilan	8	Association Terre et Cité et compensation carbone	38
TABLEAU DE BORD DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA TRANSITION ENERGIE CLIMAT.....	9	Essonne : première destination écotouristique d'Ile-de-France38	
Fonds innovation transition énergie climat.....	11	Engagement à l'International.....	39
Associations environnement, développement durable et économie circulaire	11	FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHAQUE ESSONNIEN	41
Communauté départementale de transition écologique de l'Essonne	12	Bilan du PACTE solidarité 2016 -2021 « le social vers l'emploi »	42
Le Département s'engage au quotidien pour réduire les nuisances sonores sur le territoire.....	12	Le schéma départemental de la santé.....	42
Le Département de l'Essonne et les énergies renouvelables13		Le Schéma départemental enfance et famille	43
Le Département de l'Essonne et la mobilité durable	15	Le Département soutient l'engagement des jeunes.....	44
La performance énergétique des logements	18	Sport et santé, le Département s'engage	44
Vulnérabilité du territoire et engagement pour l'adaptation : le PAPI en Essonne.....	21	Les collègues, pour une éducation de qualité	45
PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE	23	Le Département de l'Essonne lance un Plan emploi pour les jeunes	47
Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)	24	Du concret pour l'égalité femme-homme	48
Forêt de la barre : un objectif ambitieux atteint.....	24	CONTRIBUER A UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	51
Le bois de Montils, 225 hectares pour une 11ème forêt départementale.....	25	L'Essonne : vers un territoire zéro déchet	52
Sport de nature.....	25	Du bon du bio du local.....	53
Avancée du Schéma directeur départemental des paysages, espaces verts et jardins de l'Essonne.....	27	Prix de l'innovation durable	53
Espèces invasives	27	La Semaine européenne du développement durable (SEDD)54	
Le cirque de l'Essonne	27	PROCESSUS PARTICIPATIFS/GOUVERNANCE	56
Artificialisation.....	28	EVALUATION.....	56
Nouveau schéma directeur de restauration et d'aménagement du domaine départemental de Méréville.....	28	Evaluation de la Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable	57
Baignade en Seine	29	Territoire d'action départementale -TAD.....	57
Un contrat de territoire eau et climat pour l'Yerres et ses affluents	29	Préparation des projets du Département dans le Contrat de plan État Région.....	57
ASSURER AU QUOTIDIEN UNE COHESION SOCIALE ET UNE SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	31	L'Essonne à la pointe de la recherche sur le climat et les enjeux environnementaux	58
Aides exceptionnelles aux associations de solidarité et épiceries sociales.....	32	Accompagnement du projet du Campus Paris Saclay.....	58
Le Département de l'Essonne soutient les étudiants en difficulté	32	Convention Département / EPAPS.....	59
Le Département s'engage dans le fonds « Résilience Île-de-France et Collectivités »	33	Le Département de l'Essonne associe les citoyens pour l'évolution de son réseau social.....	59
Service public de l'insertion et de l'emploi : le projet du Département de l'Essonne obtient le soutien de l'Etat	33	TERRITORIA 2020 : le Département de l'Essonne décroche deux Prix !	59
Schéma de l'autonomie : on avance !.....	34	Prix action pour la planète	60
Un renforcement de l'accessibilité et de la qualité des services : la cellule de traitement et de demande de rappel (CTDR).....	34	Vers une politique éco socio responsable 2.0	60
Le Service essonnien du grand âge récompensé.....	35	Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER).....	61
		Projet partenarial d'Aménagement du Grand Orly.....	61
		INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE L'ESSONNE.....	62
		ANALYSE DU BUDGET TRANSITION ENERGIE CLIMAT DE LA COLLECTIVITE	64
		GLOSSAIRE.....	75

Edito

Cette année, le rapport présentant la situation du développement durable de la collectivité a forcément une connotation particulière. En effet, il marque 6 ans d'investissement du Département pour mener des projets qui contribuent à faire évoluer l'Essonne et qui permettent d'accompagner la transition écologique. De nombreuses évolutions nationales, telles que la loi NOTRe, la loi transition écologique pour une croissance verte, la loi énergie climat et cette année la loi climat et résilience ont fait évoluer les enjeux locaux. Au niveau international, la mise en place des Objectifs de Développement Durable et leur transcription par la France à travers la stratégie Agenda 2030, l'Accord de Paris et sa déclinaison en France par la Stratégie nationale bas carbone ont également fait évoluer les stratégies locales en matière de transition écologique. Le Département a réussi à s'approprier ces enjeux et les traduire opérationnellement à travers la stratégie départementale de transition énergie climat et la Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable.

Ces 6 ans ont également été marqués par un an et demi de crise majeure sans précédent qui a obligé chacun de nous, à trouver de nouvelles ressources pour avancer et créer les marqueurs des nouvelles transitions sociales, économiques et environnementales. Cette crise a mis en avant le rôle primordial d'un Département pour maintenir le lien social et comme pivot essentiel entre l'échelon local et régional. L'institution s'est investie dans la solidarité nationale et territoriale en accompagnant les plus fragiles et en mettant en place des ressorts sociaux inédits permettant d'atténuer les effets de la crise sur le territoire.

Enfin, le social est une compétence fondamentale du Département, aussi, nous avons fait le choix d'aller toujours vers l'innovation et le développement de projets pionniers permettant de favoriser la jeunesse, l'insertion, le maintien de l'autonomie et l'accès à tous au service public par la création des Maisons de l'Essonne.

La poursuite des nombreux projets engagés dans l'ensemble des piliers que constituent le développement durable pour les citoyens et nos partenaires nous amèneront vers un département innovant où la qualité de vie est au rendez-vous, pour un territoire équitable et durable.



Nicolas Méary
Vice-président en charge
de la biodiversité
et de la transition écologique



François Durovray
Président du Département
de l'Essonne

Avant-propos

Dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, le Département, comme toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, ont l'obligation de réaliser annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité. Ce rapport est discuté et approuvé par les élus à l'occasion des débats budgétaires, avec l'objectif d'éclairer les choix politiques selon le prisme du développement durable. Le calendrier budgétaire de notre collectivité prévoit le vote du rapport d'orientation budgétaire en novembre de chaque année.

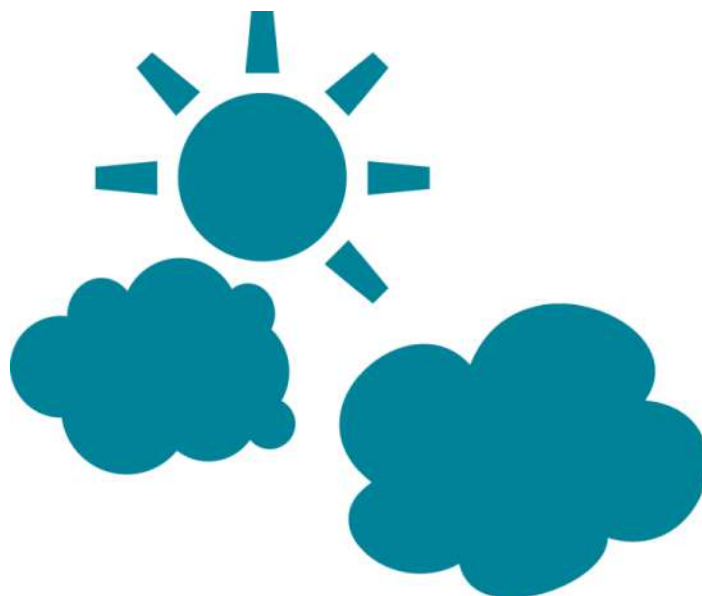
Aussi, afin de respecter ce calendrier et celui de l'organisation des instances départementales, le bilan des actions et politiques traitées dans ce rapport couvre la période de début juillet 2020 à fin juin 2021.

Ce rapport est structuré de la manière suivante :

- Les 6 chapitres reprennent les 5 finalités du développement durable définies par la loi - la lutte contre les changements climatiques ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la solidarité entre les territoires et les générations ; les modes de consommation et de production responsable - ainsi qu'un volet gouvernance.
- Il présente la manière dont l'action publique du Département répond aux 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU.
- Un tableau de bord de suivi des indicateurs du Schéma départemental de la transition énergie climat est présenté en introduction du chapitre 1.
- Un tableau de bord de suivi des indicateurs territoriaux de la transition énergie climat est présenté à la fin du document.
- Une analyse du budget consacré par le Département à la transition énergie climat est aussi présenté à la fin du document.

Afin de mieux appréhender l'engagement du Département de l'Essonne au regard des Objectifs de développement durable (ODD), le rapport propose une double lecture : les actions et politiques sont présentées selon le prisme des ODD auxquels elles répondent, accompagnés d'indicateurs de l'action départementale.





S'IMPLIQUER ET AGIR CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LES ESSONNIENS

- Vice-présidence déléguée à la biodiversité et à la transition écologique
- Vice-présidence déléguée à l'habitat et au patrimoine départemental
- Vice-présidence déléguée aux mobilités et à la voirie
- Présidence déléguée au logement

La transition énergie climat en Essonne

La « transition énergie climat » désigne le passage d'un état actuel fortement dépendant des énergies fossiles et induisant des dérèglements climatiques à un état futur plus vertueux en termes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables anticipant les impacts des changements climatiques. Elle regroupe l'ensemble des mesures à adopter pour une activité humaine responsable, consciente de la préservation des écosystèmes. Elle vise un double objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et d'adaptation aux impacts des dérèglements climatiques (résilience).

La loi de la transition énergie climat, promulguée le 8 novembre 2019, fixe des objectifs plus ambitieux et des modalités de suivi plus importantes, en créant le Haut Conseil pour le Climat. Les objectifs sont désormais fixés à une neutralité carbone à l'horizon 2050 et à une réduction de 40 % de consommation d'énergie fossile en 2030 (par rapport à 2012). La loi de transition énergétique pour une croissance verte, votée en 2015, est maintenue pour porter la production d'énergies renouvelables à 33 % de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2030. Enfin, la loi climat résilience adoptée le 20 juillet 2021 participe à compléter les outils législatifs permettant d'accompagner la transition.

Schéma départemental transition énergie climat : l'heure du bilan


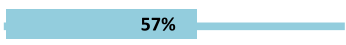






Le Département de l'Essonne porte, depuis 2017, son schéma de transition énergie-climat. Cette politique ambitieuse termine un cycle en fin d'année 2021. De manière régulière et également avec une forme d'innovation, elle a fait l'objet d'un suivi annuel de 30 indicateurs, avec des objectifs fixés pour chacun à fin 2021.












Les grands axes de ce schéma que sont l'environnement, l'énergie, la précarité énergétique, l'éco responsabilité, la mobilité ou bien l'animation du territoire ont fait l'objet de politiques sectorielles ambitieuses qui montrent déjà leurs résultats. Sur les 30 indicateurs suivis, présentés ci-dessous, 12 ont déjà largement dépassé les objectifs. 13 autres indicateurs suivent une trajectoire qui permettra l'atteinte des objectifs à horizon 2021. Les 5 indicateurs restant révèlent la difficulté de la mise en place de projets structurants, ou la difficulté d'identifier un indicateur pertinent permettant de qualifier l'action publique.



Pour autant, 2022 sera une année de transition pour beaucoup de ces projets. Ils devront être encore plus ambitieux, à la hauteur des enjeux et de l'urgence d'agir rappelée dans le dernier rapport du GIEC paru en août 2021 et répondre aux attentes des citoyens en matière de transition énergie climat.





Tableau de bord du Schéma départemental de la transition énergie climat

Schéma directeur de l'énergie (bâtiments et collèges départementaux)	2016	2020	Objectif	Taux de réalisation en % (sur la base de l'année 2016)
	Année de référence	Année 4	2021	2016)
Consommation énergétique des bâtiments départementaux (en MWh) - DCMB - annuel vise une réduction cumulée de 5%	17 078	16 044	-5%	 121%
Consommation énergétique des bâtiments rapportée à 1000 m ² corrigée DJU - DCMB - annuel vise une réduction cumulée de 15%	122	95	-15%	 57%
Consommation énergétique des collèges (en MWh) - DIREC /DCMB annuel vise une réduction cumulée de 5%	85 822	76 594	-5%	 115%
Consommation énergétique des collèges rapportée à 1000 m ² corrigée DJU -DCMB - annuel vise une réduction cumulée de 15%	84	69	-15%	 215%
Part de la consommation énergétique du parc bâti d'origine renouvelable (%) - DCMB - cumulé	29	32	30%	 100%
Nombre de collèges ayant fait l'objet de travaux réceptionnés (lourds ou de gros entretiens) incluant une optimisation de la performance énergétique - DCMB - cumulé	13	33	50	 54%
Nombre de bâtiments hors collèges ayant fait l'objet de travaux réceptionnés (lourds ou de gros entretien) incluant une optimisation de la performance énergétique - DCMB - cumulé	3	10	15	 58%
Emissions GES liées aux consommations énergétiques du patrimoine bâti départemental (teqCO ₂) - DCMB /MDD annuel vise une réduction cumulée de 15%	18 232	16 255	-15%	 72%

Politiques environnementales	2016	2020	Objectif	Taux de réalisation en % (sur la base de l'année 2016)
	Année de référence	Année 4	2021	l'année 2016)
Nombre d'adhérents au dispositif « Jardins naturels sensibles en faveur de la nature en ville » soutenues ou labellisées par le Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles - DENV - cumulé	68	351	250	 155%
Nombre de communes accompagnées au titre de l'assistance technique "eau" - DENV - cumulé	28	28	28	 100%
Nombre de collèges accompagnés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire - DENV - cumulé	18	63 (dont 26 collectés)	100	 55%
Nombre de bénéficiaires du Fonds Air Bois après la signature de la convention avec l'ADEME en mars 2017 - DVH - cumulé	0	281	1900	 15%

Plan éco mobilité	2016 <i>Année de référence</i>	2020 <i>Année 4</i>	Objectif 2021	Taux de réalisation en % <i>(sur la base de l'année 2016)</i>
Nombre de places sur les aires de covoiturage financées par le Conseil départemental de l'Essonne – DTM - Cumulé	52	95	100	 90%
Nombre de collègues bénéficiant de stationnement vélos supplémentaires - DTM - Cumulé	0	52	60	 86%
Montant en investissement pour le traitement des points durs routier (€) - DTM - Cumulé	0	4 940 252	2 197 179	 224%
Nombre de points durs routiers traités – DTM - Cumulé	0	10	15	 66%
Nombre d'opérations de piste cyclables financées (réhabilitation et nouvelles) - DTM - Cumulé	4	42	30	 146%

Plan éco socio responsabilité de l'administration	2016 <i>Année de référence</i>	2020 <i>Année 4</i>	Objectif 2021	Taux de réalisation en % <i>(sur la base de l'année 2016)</i>
Nombre de télétravailleurs au Conseil départemental – DRH - cumulé	106	1300	115	Indicateur difficilement comparable annuellement (1300 agents en moyenne par semaine sur 2020)
Nombre de véhicules électriques ou hybrides acquis par le Conseil départemental de l'Essonne – DRM - cumulé	8	130	67	 206%
Emissions de GES liées à la flotte automobile départementale sur la base des consommations d'Essence, Gasoil et GPL – DRM/MDD – annuel sur la base d'une réduction de 10%	1401	1194	-10%	 147%
Déchets recyclés de matériaux générés par les opérations de voirie (en %) – DIV - annuel -	65%	75%	85%	Indicateur difficilement comparable annuellement.

Plan de lutte contre la précarité énergétique	2016 <i>Année de référence</i>	2020 <i>Année 4</i>	Objectif 2021	Taux de réalisation en % <i>(sur la base de l'année 2016)</i>
Nombre de sensibilisations aux économies d'énergie du service LPRE – DVH - cumulé	40	331	240	 145%
Nombre de logements rénovés financés par le CD91 (FDAAH, chèques éco énergie 91, aides aux bailleurs sociaux) – DVH - cumulé	1381	3916	6200	 62%
Nombre de bénéficiaires du Fonds Solidarité Energie (nombre de dossiers) – GIP FSL - cumulé	2 998	12 658	15 000	 80%
Montant annuel des aides du Fonds Solidarité Energie (€) – GIP FSL - cumulé	627 968	2862568	3.6 Millions	 75%

Animation territoriale et incitations pour les partenaires locaux	2016 <i>Année de référence</i>	2020 <i>Année 4</i>	Objectif 2021	Taux de réalisation en % <i>(sur la base de l'année 2016)</i>
Montant d'aides pour une agriculture durable (investissements agro environnementaux) € - DATAAC – cumulé	59 254	244531	240 000	102%
Nombre de projets de tiers-lieux financé par le Conseil départemental dans sa politique de ruralité lancée en 2017 – DATAAC - cumulé	22	3	6	50%
Nombre de collègues ayant bénéficié d'une subvention via le dispositif "Clubs DD" (depuis 2016/17) – MDD – cumulé	13	57	50	125%
Nombre d'opérations soumises au référentiel "Construire & subventionner durable" - DATAAC - cumulé	0	90	40	285%
Nombre de projets financés dans le cadre du FITEC – MDD - cumulé	0	10	15	66%

Fonds innovation transition énergie climat

Le Conseil départemental de l'Essonne a voté en Assemblée départementale,



le 27 mars 2017, la création d'un fonds d'innovation pour la transition énergie climat doté d'une enveloppe d'un montant annuel d'un million d'euros, confirmé lors de l'Assemblée départementale du 29 janvier 2018. Les critères de sélection ont évolué en Commission permanente du 18 février 2019 pour permettre à plus d'opérations de bénéficier de ce fonds. L'objectif est de voir émerger en Essonne des projets innovants, à caractère démonstrateur, pouvant être reproduits par d'autres acteurs sur le territoire. Après quatre éditions, et le financement de 10 projets pour un montant total de

2 836 848 €, le Département a lancé la cinquième édition cette année, avant de réaliser un bilan global du dispositif et envisager un nouveau format en 2022.



Associations environnement, développement durable et économie circulaire



Par délibération du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a fait évoluer le dispositif d'aides aux associations environnementales en créant un appel à projets permettant de renforcer les critères d'éligibilité et de financement des projets. Le Département entérine ainsi sa volonté, en tant que porteur de la dynamique « Essonne, terre d'avenirs », de faire de la politique de soutien aux associations environnementales un axe fort de son action en faveur du développement durable de son territoire. Il entend soutenir activement, en complément de ses politiques sectorielles existantes, et dans le cadre de ses compétences, la mise en place de solutions concrètes, issues de la société civile, pour relever le défi de la transition écologique, énergétique et



climatique de son territoire autour de 3 axes fixes, et un quatrième plus spécifique défini annuellement sur la promotion et la valorisation du développement durable :

- la protection et la valorisation des patrimoines naturels et paysagers,
- la création de jardins partagés, jardins pédagogiques ou jardins d'insertion,
- la prévention des déchets et l'économie circulaire pour un territoire zéro déchet.
- le dernier thème retenu pour l'année 2021 est la résilience du territoire.

En 2021, le Département a alloué 45 000 € de subventions supplémentaires par rapport à 2020 pour accompagner les projets sur ces dispositifs. En effet, 29 associations ont bénéficié de 164 528 € en fonctionnement et 11 associations de 64 475 € en investissement.

Communauté départementale de transition écologique de l'Essonne

La Communauté départementale de transition écologique de l'Essonne (CDTE 91) est portée, depuis 2015, par la Direction départementale des territoires et le Conseil départemental de l'Essonne, et co-pilotée avec ses membres (CCI Essonne, département énergie climat de l'Institut Paris Région, ADEME Île-de-France, DRIEAT et son unité départementale, CAUE 91).



La CDTE de l'Essonne a pour objectif d'appuyer les collectivités et les acteurs locaux dans leurs politiques, stratégies et actions de transition énergétique et écologique. Elle contribue ainsi à rendre le territoire essonnien exemplaire et innovant. Pour cela, des rencontres sont proposées pour favoriser les échanges et les retours d'expériences.

Dans ce cadre, la CDTE a organisé, en 2021, une rencontre sur le thème du plan de relance et une autre sur le thème de la mobilité, pour mieux appréhender le rôle des collectivités locales en matière de mobilité durable et les leviers disponibles tant techniques que financiers, ainsi qu'une présentation du nouveau Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique. Pour la fin d'année 2021, une plénière est en cours de préparation. Par ailleurs, l'actualisation des indicateurs du baromètre de la transition énergétique en Essonne est en cours. D'autres communautés départementales franciliennes reprennent cette initiative essonnienne de baromètre sur leur territoire.

Le Département s'engage au quotidien pour réduire les nuisances sonores sur le territoire

Une motion contre le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) d'Orly

La Commission consultative de l'environnement (CCE) d'Orly s'est réunie le 26 janvier 2021 avec pour ordre du jour la présentation du projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour la période 2018-2023. Le Département de l'Essonne a fait savoir à cette occasion son désaccord par rapport à la proposition du projet et a adopté une motion d'opposition au projet de PPBE à l'occasion l'Assemblée départementale le 8 février. En effet, la priorité essentielle du Département est de garantir la sécurité et le bien-être des Essonnien. Le projet de PPBE soumis au vote ne répondait pas à cet objectif. Le projet de PPBE 2018-2023 ne répondant ni aux enjeux de protection de la santé environnementale, ni aux problématiques de lutte contre les nuisances sonores. Aussi, le Département a adopté une motion en défaveur du projet



au mois de février 2021. Suite à une contestation locale de l'ensemble des partenaires, un nouveau projet a été proposé le 8 juillet dernier. L'action la plus contestée par les acteurs du territoire concernant le rétablissement de la zone C et la création d'une zone D pour le Plan d'exposition du bruit (PEB) de l'aéroport d'Orly a été retirée. Cette mesure serait venue accroître des contraintes sur l'habitat existant et futur autour d'Orly sur 13 000 hectares supplémentaires. Dans l'absolu, le document reste encore en dessous des attentes que les citoyens sont en droit d'obtenir au vu des nuisances sonores générées sur le territoire. Le Département poursuit son engagement pour que le document actuel en cours d'élaboration et les documents futurs soient plus ambitieux.

Avancement du PPBE du Département



Le Conseil départemental a dû procéder à l'élaboration d'un PPBE, dit de 3^{ème} échéance, visant la réactualisation du PPBE existant. Ce nouveau PPBE dont l'adoption définitive a eu lieu au mois de février 2020, présente une analyse comparative des cartes de bruit, un bilan des actions menées sur la période précédente, ainsi qu'un programme d'action à l'horizon 2023.

Parmi ces projets, le Département, s'est engagé pour des actions d'atténuation du bruit le long de certains axes routiers départementaux. Sur des sections adaptées de ces routes, il est mis en œuvre des enrobés phoniques dans le cadre des politiques de maintenance du patrimoine. L'atténuation du bruit de roulement peut induire une diminution sonore globale de 5 à 7 dBA. Un programme de 8 millions d'euros sur 3 années est consacré aux enrobés phoniques sur voiries départementales, auquel la Région Île-de-France participe financièrement à hauteur de 50 %. Le surcoût financier de ces projets illustre l'engagement du Département pour l'amélioration du cadre de vie des Essonnien.

Le Département de l'Essonne poursuit son travail avec les services de l'État afin de respecter la réglementation européenne. En effet, une nouvelle procédure d'élaboration des cartes stratégiques du bruit conformément à la directive européenne 2002/49/CE, modifiée par la directive européenne 2015/996/CE du 19 mai 2015 est en cours et devrait permettre après la publication des Cartes de bruit en juin 2022 d'établir les PPBE correspondants à la 4^{ème} échéance, soit juillet 2023.

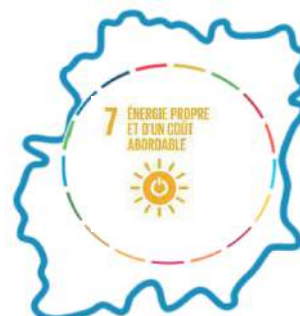
Le Département de l'Essonne et les énergies renouvelables

Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération

Dans l'objectif d'assurer la cohérence territoriale du développement des énergies renouvelables et de récupération en Essonne, le Département a engagé en 2021 la réalisation de son Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération (SDENR et R), en lien avec la stratégie régionale énergie climat, adoptée le 3 juillet 2018, et les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) des collectivités. Il s'articule en 2 phases :



Le diagnostic réalisé a permis de présenter les consommations en énergie sur le département par filière (gaz, électricité, chaleur...), par secteur de consommation et identifier les gisements locaux d'énergies renouvelables mobilisables par la mise en perspective et l'élaboration des pré-scénarii à horizon 2030 et 2050.



L'élaboration du Schéma directeur en seconde phase va préciser les contours du scénario retenu et la répartition des efforts portés et à porter par les différents secteurs d'activités. Enfin, la stratégie départementale va quant à elle décliner les actions à mettre en œuvre par le Département pour contribuer à atteindre ces objectifs.

Cercle régional francilien des acteurs de la méthanisation



Dans le cadre des enjeux de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables, la méthanisation est un sujet prégnant pour le territoire sachant que le potentiel de développement y est important. L'objectif francilien en matière de méthanisation à 2030 est de 5TWh (920 GWh en 2020 pour 33 unités en fonctionnement).



L'Essonne est, après la Seine-et-Marne, le département ayant le potentiel le plus élevé à l'échelle francilienne (agriculture, déchets ou stations d'épuration). Aussi, il est nécessaire pour le Département d'être présent dans les instances de gouvernance et de pouvoir jouer un rôle d'animation sur son territoire ou de financement, lorsque les dispositions légales le permettent.

En participant aux travaux du Cercle régional des acteurs de la méthanisation, le Département de l'Essonne contribue à animer la progression de la filière sur le territoire, notamment sur le volet acceptabilité.

L'avancement des travaux de Marché public global de performance



La signature d'un marché public global de performance, le 13 janvier 2020, a donné le coup d'envoi du projet de rénovation énergétique de 6 bâtiments départementaux, dont 3 collèges. Les travaux portent sur la rénovation de l'enveloppe des bâtiments, la réfection de l'isolation, le chauffage et sa régulation ainsi que sur l'éclairage. Au terme des travaux, la consommation d'énergie globale sera diminuée de 41 % et les émissions de gaz à effet de serre de 44%. Pour ces opérations, 40 000 m² de bâtiments les plus énergivores sont concernés avec l'objectif de diminuer de 40 % les consommations de fluides des bâtiments et réaliser 200 000 € d'économies



annuelles sur la facture énergétique.

C'est un nouveau pas vers la transition énergétique que réalise le Département en signant un marché public global de performance de 30 millions d'euros. Cette opération d'ampleur contribuera aussi à l'amélioration des conditions de travail des agents et au confort des usagers sur les bâtiments France Essonne, Hôtel du Département, la PMI de Draveil et également sur 3 collèges à Viry-Chatillon (les sablons), Evry-Courcouronnes (le Village) et Mennecy (Villeroy). Des actions de sensibilisation au bon usage des bâtiments commenceront à l'automne pour accompagner leurs occupants.

Valorisation des Certificats d'économie d'énergie

Le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les "obligés" (électricité, gaz, GPL, chaleur et froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients et des autres consommateurs d'énergie dans le cadre de travaux portant sur l'existant : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Le dispositif ne valorise que les travaux dont la performance est supérieure à la Réglementation Thermique dans l'existant. Dans le cadre du Schéma Directeur Energie, voté en mars 2017 par l'Assemblée départementale, le dispositif des CEE fait partie intégrante d'un des axes stratégiques et plusieurs actions structurantes ont été mises en place. Les CEE ont été récupérés par divers moyens : la plateforme du ministère NR PRO, à travers une négociation dans le cadre du marché public global de performance, via une bonification « Coup de pouce chauffage » dans le cadre de projets de raccordement au réseau de chauffage urbain. Le montant financier total de CEE valorisé à ce jour est de 1 102 020 €.



De plus, en sa double qualité, à la fois de porteur associé et de structure de mise en œuvre du Programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) 2021-2023, le Département perçoit des CEE « SARE » de la part des deux obligés sélectionnés : Total Direct France et SCA Pétroles et Dérivés (groupe les Mousquetaires). On estime à 279 044 € le montant des CEE SARE dévolu aux actions portées par le Département pour l'année 2021.

Le Département de l'Essonne et la mobilité durable

Un nouveau Plan de mobilité des agents départementaux

9 INDUSTRIE INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



16 vélos à assistance électriques
46 000 km parcourus à vélo en 2020 par les agents
2000 ordinateurs portables pour le télétravail

Le Plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France, approuvé le 31 janvier 2018, rend obligatoire la réalisation d'un Plan de Mobilité aux personnes morales de droit public regroupant au moins cent travailleurs sur un même site, à compter du 1^{er} janvier 2019. Afin de répondre à cette obligation, aux évolutions de la loi d'Orientation des Mobilités du 26 décembre 2019 et de renforcer les actions déjà mises en œuvre, le Département a adopté en Assemblée départementale son Plan de Mobilité des agents (PDMA) le 18 mai 2020.



L'ambition forte du Département est de faire évoluer les habitudes de mobilité et de modifier durablement les pratiques de ses agents. Le PDMA s'articule autour de 4 axes stratégiques : développer les mobilités alternatives, optimiser les déplacements véhiculés, agir sur l'organisation du travail, animer et communiquer. Les 18 actions qui en découlent touchent l'ensemble des déplacements des agents départementaux (domicile-travail et professionnels) mais aussi des autres usagers se rendant sur les sites (publics, partenaires, élus, ...).

Les actions déjà mises en œuvre sont :

La mise à disposition de 16 vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels et domicile-travail des agents ;

- L'instauration de l'Indemnité Kilométrique Vélo : plus de 46 000 km ont ainsi été parcourus à vélo par les agents départementaux en 2020 ;
- Le renouvellement de la flotte de véhicule départementale par 130 véhicules à faible émission ;
- Le développement massif du télétravail avec le déploiement de 2000 ordinateurs portables et accès VPN pour les agents.



Mise en œuvre Plan vélo



Le Département de l'Essonne a adopté son Plan Vélo lors de l'Assemblée départementale du 28 mai 2018, avec pour objectif majeur d'augmenter la part modale du vélo en répondant notamment aux besoins de déplacements du quotidien (domicile-travail/étude). Cet objectif a été traduit dans l'action n° 3 de la Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable.

Le plan vélo a marqué une volonté forte du Département, de mettre au point un programme d'actions départemental, mais aussi d'encourager les projets des associations et des collectivités locales au travers de la mise en place d'un dispositif d'aide financière dédié aux aménagements cyclables, au stationnement, au jalonnement, et aux services à destination des cyclistes.

10 collectivités et 5 associations ont ainsi été subventionnées, permettant la création de 35 km linéaire d'aménagements cyclables et 688 places de stationnements vélos, ainsi que le soutien de 2 vélos-écoles, 50 ateliers réparation participatifs et 3 actions de sensibilisation.

La mise en œuvre du programme d'actions départemental a également permis :

- Le développement du réseau cyclable, avec la réalisation de 7 opérations représentant 4,3 km de nouveaux linéaires cyclables ;
- La réhabilitation de 22,5 km de voies cyclables ;
- L'équipement de 52 collèges et 11 sites départementaux en stationnements vélos et trottinettes pour les collégiens, les agents et le public accueilli ;
- La mise en place d'un partenariat avec Géovélo, calculateur d'itinéraires et d'informations au service des usagers et de la gestion patrimoniale.

Par ailleurs, le Département a accompagné les communes et intercommunalités dans la mise en place des aménagements cyclables provisoires à l'issue du confinement du printemps 2020.

En janvier 2021, la déclinaison opérationnelle des opérations d'aménagement a été précisée. La phase de priorisation des opérations a permis l'identification d'une quarantaine d'opérations pour lesquelles une analyse plus approfondie a été menée qui a amené à une programmation prenant en compte les incidences financières, les difficultés d'aménagement....

Le budget consacré aux aménagements cyclables pour la période 2021-2027 est de 45,8 M€, dont 18,6 M€ relèvent du budget relatif aux grands projets d'infrastructure.

Ainsi, ce sont 61,5 kilomètres d'aménagements cyclables qui seront réalisés à l'horizon 2027, auxquels s'ajoutent 15,8 kilomètres de pistes qui seront étudiées. Ce programme inclut un certain nombre d'opérations majeures de résorption de points durs, dont les linéaires sont faibles mais la plus-value particulièrement importante pour le développement de l'usage du vélo. C'est le cas notamment des opérations de franchissements de routes nationales et d'autoroutes.

Le TZen 4 amorce sa phase opérationnelle



Sur un itinéraire de 14 kilomètres reliant Viry-Chatillon et Corbeil-Essonnes, le TZen 4 offrira chaque jour un service performant et régulier à 47 000 voyageurs grâce à sa voie de circulation dédiée. Les études de projet ont été finalisées fin 2020.

Des travaux préparatoires de dévoiement de réseaux (photo) ont été réalisés en 2021. Les travaux d'infrastructures débuteront courant 2022 pour une mise en service prévisionnelle fin 2023. La ligne sera exploitée avec

des véhicules électriques. Ce projet de bus à haut niveau de service soutenu par le Département entre donc désormais dans une phase opérationnelle.

Le Tram T12 franchit l'A6

Sur les 20 kilomètres que comptent le projet, 10 d'entre eux (entre Évry-Courcouronnes et Épinay-sur-Orge) nécessitent la création totale de voies et de stations spécifiques au tramway, notamment le long et au-dessus de l'autoroute A6 sur laquelle trois ponts ont été lancés.

Par ailleurs, le T12 est accompagné sur son trajet entre Epinay et Évry-Courcouronnes par une voie douce permettant de se déplacer à pied ou à vélo de façon sécurisée.

Malgré la pandémie et les périodes de confinement, le chantier du T12 s'est poursuivi en 2021 par la réalisation de la plate-forme, la pose des rails et des poteaux LAC (alimentation électrique) sur certaines sections comme par exemple à Evry-Courcouronnes.



Dans le même temps, le chantier du terminus a commencé à proximité de la gare RER d'Évry-Courcouronnes :

Sur Massy, le centre de gestion de la ligne ainsi que les bâtiments de maintenance et d'entretien (photo ci-dessous) entrent dans la dernière phase de réalisation pour une mise à disposition du futur exploitant en avril 2022. A terme, ce sont 250 à 300 personnes qui travailleront sur ce site pour le bon fonctionnement de la ligne T12.

Le franchissement de Seine passe une étape importante

En 2015, une étude d'opportunité avait confirmé l'utilité d'un nouveau franchissement de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine, à Port Courcel. Une concertation publique organisée par le Département, en 2019, a révélé l'intérêt certain autour de la nécessité d'un tel ouvrage. Elle servira de point de départ à de nouvelles études.



La concertation sur le franchissement de Seine proposée par les Départements de l'Essonne et du Val-de-Marne entre mai et juillet 2019 a mobilisé les populations du secteur Athis-Mons / Val d'Yerres- Val-de-Seine.

Innover pour la mobilité de tous



Le Département de l'Essonne est un acteur essentiel du champ de l'action sanitaire et sociale sur son territoire. À ce titre, il est notamment chargé du financement et du versement de plusieurs types de prestations financières individuelles à destination des personnes âgées, en perte d'autonomie, ou handicapées. Il dispose notamment d'un service de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite par le biais du dispositif PAM « Pour l'Aide à la Mobilité » qu'il complète par une nouvelle offre.



En 2020, le Département a proposé un nouveau service via Mon Copilote qui repose sur l'entraide entre personnes valides et non valides. Ce partenariat permet d'expérimenter la mise en place de services de transport complémentaires au service PAM et d'identifier les conditions dans lesquelles, Mon Copilote peut être pérennisé.

La performance énergétique des logements

Prime-Éco-logis 91

PRIME ÉCO-LOGIS 91



Pour inciter les propriétaires essonnien(ne)s à rénover leurs biens, le Département verse, sans condition de ressources, la Prime éco-logis 91. Un coup de pouce en faveur de la transition écologique qui réconcilie pouvoir d'achat et efficacité énergétique et assure le maintien, voire la création d'emplois locaux dans le secteur de la rénovation énergétique.



Dans le cadre du plan de relance adopté par le Département en mai 2020, en réaction à la crise économique et sociale liée à la Covid-19, le dispositif a été renforcé : extension de la notion de propriétaire « occupant » à d'autres catégories de propriétaires, plus de travaux éligibles et une aide majorée avec l'introduction, en plus du bonus écologique (matériaux biosourcés, EnR), du bonus « suppression du fioul » et « précarité énergétique », portant ainsi l'aide départementale maximale à 3800 € contre 2300 € précédemment.

En 28 mois de mise en œuvre de l'aide départementale, 25 000 primes éco-logis 91 ont été accordées, représentant un montant d'aide de 44,8 M€ et générant 203,8 M€ de travaux de rénovation énergétique. 57% des demandeurs ont bénéficié d'au moins 1 bonus et on estime à 5% le nombre de rénovations globales (avec un minimum de 2 types de travaux de rénovation). Ces chantiers de rénovation ont permis d'économiser plus de 79 millions de kWh.

De plus, 12 copropriétés, soit 1636 logements en tout, sont entrées dans le dispositif et se sont engagées dans des travaux de rénovation énergétique performants, avec à chaque fois l'objectif d'un gain énergétique supérieur à 35%. Elles ont bénéficié entre 2019 et 2021 d'une aide de la PEL91 d'un montant de 2,9M, soit en moyenne 240 000€ par copropriété essonnienne. Le montant de travaux généré par la « PEL copro » dans les parties communes (isolation, toiture...) s'élève à 26,6M€.

Ce dispositif unique sur le territoire national a créé un formidable appel d'air, pour les Essonnien(ne)s et les artisans, et illustre aujourd'hui parfaitement la mise en œuvre de la croissance verte en Essonne.

Les aides à la rénovation énergétique dans le logement, et dans les copropriétés : des gains énergétiques qui dépassent les 35%



Le Conseil départemental est engagé depuis les années 2000 pour la rénovation énergétique des logements des propriétaires occupants modestes et très modestes. Les aides individuelles du service habitat interviennent en complémentarité du programme Habiter Mieux de l'Anah, qui a pour vocation de permettre aux ménages les plus fragiles de rénover leur logement avec l'appui d'un opérateur d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Cet opérateur a pour mission d'accompagner le ménage, après visite à domicile, sur les aspects techniques, administratifs et financiers tout au long du projet, qui doit atteindre un gain énergétique minimal de 35%. Dans le cadre du Plan Départemental du Logement et de l'Habitat 2018-2021, le Département a ainsi soutenu presque 1 700 propriétaires occupants sous plafonds de ressources, pour un montant total de plus de 3,95 M€.

L'intervention en direction des copropriétés fragiles ou en dispositif (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Plan de sauvegarde...) ou souhaitant engager une rénovation ambitieuse, constitue un des axes forts de la politique habitat départementale. Ainsi, depuis la mise en place du PDLH, 17 copropriétés ont bénéficié d'une subvention en direction du syndicat des copropriétaires afin de mener une rénovation permettant un gain énergétique d'au moins 35% à l'aide de travaux lourds. Le gain énergétique moyen de ces rénovations ambitieuses s'élève à 45%. Le montant total de travaux générés s'élève à 60 M€.

Les aides à la construction et à la réhabilitation dans le cadre de petites opérations patrimoniales d'acquisition amélioration



Le service habitat soutient également la production de logements sociaux en construction neuve ou en acquisition-amélioration, pour des projets soucieux de la qualité environnementale (programmes atteignant au moins la Haute Performance Énergétique, projets intégrant l'utilisation d'énergies renouvelables), de la qualité de service en direction des locataires (maîtrise des charges et de la consommation de fluides) et de la qualité architecturale, urbanistique et paysagère.

Enfin, dans le cadre de la production de PLAI-associatifs, logements destinés aux ménages les plus précaires et bénéficiant d'un accompagnement social, les projets retenus sont des opérations de petite taille, majoritairement en acquisition-amélioration pour limiter la consommation foncière dans une logique d'intégration urbaine et de préservation du patrimoine communal existant. En moyenne 50 logements par an bénéficient d'un financement exceptionnel permettant aux opérateurs d'assumer la surcharge foncière et le faible coût de loyer pour les locataires et les budgets de l'accompagnement des plus fragiles, pour un budget de 1,4 M€. L'ensemble des projets portés par le service habitat (parc privé et parc social), répondent au référentiel départemental « Construire et subventionner durable ».

Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE)

L'Assemblée départementale a validé, le 1er juillet 2020, le portage par le Département, aux côtés de l'Etat et de l'Ademe, du nouveau Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) sur un territoire couvrant 188 communes essonnaises et 8 de Seine-et-Marne. En partenariat avec les EPCI, les 4 Espaces de conseil FAIRE présents en Essonne et les partenaires « Rénover Malin » (chambres consulaires, organisations professionnelles du bâtiment, opérateurs Anah, ADIL 91, CAUE 91...), le Département a défini le Programme SARE pour la période 2021-2022. Ce Programme vise à accompagner les ménages (particuliers et copropriétés) et le petit tertiaire privé (TPME, restaurants,

commerces...) dans leur projet de rénovation énergétique et à renforcer la dynamique territoriale en matière de rénovation énergétique. Sur les cinq premiers mois de déploiement du Programme SARE, on estime à près de 5000 le nombre d'actes (informations, conseils personnalisés, accompagnement spécifique dans le cadre de travaux de rénovation globale, aides aux audits énergétiques...) effectués par les structures de mise en œuvre, soit 52% du volume d'actions défini en année 1. Depuis la mise en œuvre du Programme SARE de l'Essonne, une augmentation de 30% de l'activité des conseillers FAIRE a été enregistrée : plus de demandes d'information pour rénover son logement ou ses locaux professionnels, plus de conseils personnalisés et d'accompagnement dans la réalisation de travaux de rénovation. Le Département a aussi attribué les premières aides pour la réalisation d'audits énergétiques (12 en maison individuelle et 1 en copropriété).



Enfin, sur le premier semestre, 178 événements ont été organisés par les partenaires de la rénovation en Essonne, sous forme de webinaires mais aussi de visites ou de rencontres, totalisant 1594 participants.

Accompagnement des SLIME

Le Programme d'action départemental de lutte contre la précarité énergétique, inscrit au Plan départemental du logement et de l'habitat (PDLH) 2018-2021, prévoit le soutien du Département aux porteurs de dispositifs de repérage des ménages en situation de précarité énergétique. Le SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) est un de ces dispositifs qui concourt à la résorption des situations de précarité énergétique.

Le SLIME a pour objectif de :

- mieux repérer les ménages en situation de précarité énergétique,
- organiser des visites socio-techniques à leur domicile en vue d'orienter ces ménages vers les dispositifs d'aides (aides FSE, aides aux travaux, chèque énergie...),
- mobiliser les acteurs du territoire par des actions de sensibilisation, de formation et de communication.

Le Département a apporté ainsi son soutien financier de 2018 à 2020, à l'Etablissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre pour le SLIME déployé sur les six communes essonniennes de l'EPT. Depuis 2019, il verse à l'Agence locale de l'énergie et du climat Ouest Essonne une subvention pour le SLIME « Soleil » que l'Agence anime sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay. Toutefois, la crise sanitaire a fortement impacté le bon déroulement des SLIME, obligeant les porteurs ou leurs opérateurs soit à reporter leurs actions à une date ultérieure, soit à mettre sur pied des solutions alternatives. Ainsi, pour 2021, le Département a décidé de reconduire sa contribution de 20 000 € (soit 13% des dépenses prévisionnelles) à l'Agence locale de l'énergie et du climat Ouest Essonne pour la poursuite du SLIME « Soleil » mais ne s'est pas encore prononcé quant à une éventuelle reconduction de son aide au SLIME de l'EPT en attente d'éléments de bilan et d'un programme d'actions détaillé.

L'expérimentation du Fonds Air Bois s'arrête pour mieux s'impliquer dans la Prime Eco-Logis



En 2017, le Département a conclu une convention avec la Région Ile-de-France et l'Ademe pour gérer le Fonds Air Bois sur un territoire pilote composé de 4 EPCI (Paris Saclay, Val d'Yerres-Val de Seine, Cœur d'Essonne Agglomération et Pays de Limours). Le Fonds Air Bois est un dispositif de lutte contre la pollution atmosphérique et vise à remplacer les vieux appareils indépendants de chauffage au bois, responsables de la pollution aux particules fines, par des appareils neufs, performants thermiquement et moins polluants. Après plus de trois ans de mise en œuvre, le Fonds Air Bois a permis de remplacer 301 appareils. Toutefois, depuis la mise en place de l'aide départementale « Prime éco-logis 91 », un net déclin du dispositif sur

le territoire pilote a été constaté. En effet, les Essonnien se sont massivement reportés sur la Prime éco-logis 91, alors même que, parallèlement, la Région majorait la Prime Air Bois (participation régionale passant de 500 à 1500 €) et étendait le Fonds Ai-Bois à l'ensemble du territoire francilien. Au vu de ce bilan mitigé, le Département a mis un terme anticipé à la gestion du Fonds Air Bois en décembre 2020, désireux de recentrer ses ressources sur le nouveau Programme SARE et la poursuite de son propre dispositif d'aides Prime éco-logis 91. Il continuera néanmoins à promouvoir le dispositif régional auprès des Essonnien. Le Fonds Air Bois sur le territoire pilote essonnien aura néanmoins permis de sensibiliser près de 1000 particuliers aux bonnes pratiques du bois énergie et de dresser un bilan positif en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. En effet, grâce au renouvellement du parc d'appareils de chauffage au bois indépendant, les émissions des particuliers fines et ultrafines d'origine anthropique dans l'atmosphère ont diminué. Le gain relatif (PM10 et PM2,5) est estimé à 1,9 % sur le territoire pilote, ce qui est loin d'être négligeable. Cela correspond à environ 8000 kg de particules fines et autant d'ultrafines en moins dans l'atmosphère.

Vulnérabilité du territoire et engagement pour l'adaptation : le PAPI en Essonne



Suite aux inondations exceptionnelles de 2016, le Département, à la demande de l'Etat (Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie), a accepté de porter l'élaboration puis l'animation d'un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) à l'échelle de l'unité hydrographique Essonne Juine Ecole (soit 229 communes sur l'Essonne, le Loiret, la Seine-et-Marne et l'Eure-et-Loir).

Suite à une labellisation par l'Etat après avis favorable d'une commission spécialisée (Comité Technique Plan Seine le 22 septembre 2020), le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI d'intention) Juine Essonne Ecole a pu être officiellement signé le 21 mai 2021 en présence du Préfet de l'Essonne, du Président du Département de l'Essonne et des principaux partenaires (notamment les quatre syndicats gérant les cours d'eau). Ce programme d'actions élaboré avec un budget prévisionnel de 3 260 895 €, animé par le Département, vise à améliorer dans les trois prochaines années la connaissance et la résilience d'un vaste territoire sur les quatre départements concernés. Il avait été demandé par l'État d'améliorer la coopération entre acteurs suite aux inondations de mai-juin 2016.

Directions départementales impliquées

- ✓ Direction des transports et des mobilités
- ✓ Direction des infrastructures et de la voirie
- ✓ Direction de la construction et de la maintenance des bâtiments
- ✓ Mission développement durable
- ✓ Direction de la ville et de l'habitat
- ✓ Direction de l'environnement



PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

- Vice-présidence déléguée à la biodiversité et à la transition écologique
- Vice-présidence déléguée à la culture, aux sports, à la jeunesse et à la vie associative
- Vice-présidence déléguée à l'habitat et au patrimoine départemental

Préserver le patrimoine naturel : une ambition déclinée au quotidien

Les Marais de la Basse Vallée de l'Essonne et de la Juine



La Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable définissait dans son action n°1 l'objectif de faire reconnaître la richesse et l'excellence des modes de gestion des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine. Ainsi, le Département a proposé en 2018 sa candidature à l'inscription de ce site remarquable à la Liste Verte de l'UICN. Grâce au travail conséquent mené en 2019 et 2020 pour concrétiser la démarche, et répondre aux critères exigeants de la Liste Verte, le Département a reçu un avis favorable en octobre 2019 pour la présentation de sa candidature auprès du Comité international. Après un long processus, le Département s'est vu obtenir ce label prestigieux au printemps 2021, remis le 5 septembre dernier lors du Congrès mondial de la nature à Marseille.

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)



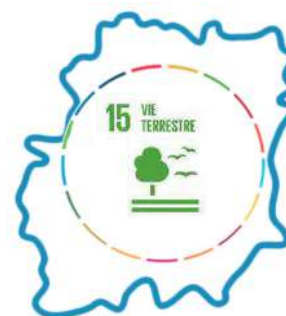
En 2020, dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR), le Département a inauguré un nouvel itinéraire de 33 km avec 6 boucles « Echappée entre Louette et Chalouette ». Cet itinéraire est une invitation au voyage dans le temps sur les vastes pelouses calcaires entre les communes d'Étampes et de Saint-Hilaire. Ce milieu naturel singulier, tout nouvellement aménagé, recèle, en son sous-sol des sables et des fossiles vieux de 30 millions d'années...!



Forêt de la barre : un objectif ambitieux atteint



Préserver la biodiversité du territoire et sa résilience au changement climatique est un enjeu majeur pour les années à venir et, notamment, au vu de la crise que le monde est en train de traverser. Aussi, l'enjeu identifié dans l'action n° 9 de la Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable et porté par le Schéma départemental des espaces verts, jardins et paysages de l'Essonne est de renforcer la trame forestière dans le Nord Essonne, qui est le secteur carencé, et développer les connections écologiques vers le Sud du département. La réponse à cet enjeu s'est traduite en 2020 avec l'acceptation d'un leg de 35 hectares pour créer la 10^{ème} forêt départementale de l'Essonne sur les communes d'Auvers-Saint-Georges, Etréchy et Morigny-Champigny. Cette action



Sur les 35 hectares de la forêt départementale de la Barre, 25 sont aménagés pour le public, les 10 hectares restants étant constitué de boisements humides. Le Département a ainsi sécurisé, débroussaillé et nettoyé les deux chemins existants, dont un sentier de grande randonnée (GR). Une partie se situe également sur l'itinéraire départemental de randonnée "Le chemin des sables". Par ailleurs, une plateforme d'observation enrichie d'une table d'orientation a été installée : elle offre aux randonneurs une vue imprenable sur la vallée de la Juine. Deux mares ont été créées pour sauver les crapauds qui n'auront plus à traverser la RD 17 pour se reproduire.



Le Domaine départemental de Pierrefitte : à la reconquête des coteaux



Le Domaine de Pierrefitte s'étend sur 80 hectares de coteaux qui dominent la vallée de la Louette et de la Chalouette, entre Étampes et Saint-Hilaire.

Afin de sauvegarder les habitats rares et protégés de cet espace naturel, le Département a procédé à des travaux de réouverture de ses pelouses calcicoles. Ainsi, des opérations d'abattage, de débroussaillage et de fauche ont permis la restauration de 6 hectares de ces milieux pionniers. On y retrouve aujourd'hui des espèces floristiques à affinités méditerranéennes, de remarquables orchidées et une richesse faunistique exceptionnelle.



Le bois de Montils, 225 hectares pour une 11ème forêt départementale.

Pour 2,7 millions d'euros, le Conseil départemental a acquis le bois de Montils de 225 hectares situé sur les communes d'Auvernaux, Chevannes et Champcueil. Les 148 hectares situés sur Chevannes et Champcueil sont acquis au titre des Espaces naturels sensibles (ENS) en vue de leur ouverture au public et les 77 hectares restants du côté d'Auvernaux serviront de réserves forestières pour assurer la compensation écologique de futurs projets d'aménagement. En devenant propriétaire de ces espaces, le Département s'assure qu'ils ne seront pas constructibles et poursuit l'objectif de l'action n°9 de la Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable de renforcer le réseau des espaces naturels et boisés de l'Essonne. Le Département va entretenir ces nouveaux espaces et mettre tout en œuvre pour préserver leur biodiversité.



Sport de nature

En Essonne, le thème du sport de nature est mis à l'honneur depuis plusieurs années avec comme objectif la valorisation du patrimoine naturel et culturel, en s'appuyant sur les espaces naturels sensibles et les sites départementaux, en lien avec les partenaires du territoire. Pour développer l'offre de sport de nature, un état des lieux et des enjeux sur les espaces, sites et itinéraires est en cours en vue du lancement du projet départemental des sports de nature. En 2021, la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) a été relancée. Une première rencontre a permis le lancement du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI). Ces travaux découlent du diagnostic de territoire finalisé début 2021.

Un parcours sportif sur éléments naturels a été inauguré à la Forêt départementale des Grands-Avaux située sur la commune de Champcueil. Il permet le développement de l'offre sportive du site, tout en préservant ses milieux naturels.

La première édition de la manifestation du « Mois des sports de nature en Essonne » s'est déroulée du 18 septembre au 17 octobre 2021. Elle s'est inscrite dans une démarche écoresponsable, récompensée par le niveau Argent du Label « Développement durable, le sport s'engage » décerné par le Comité national olympique et sportif français.



Aménagement du site géologique de Pierrefitte



L'Essonne abrite un patrimoine géologique unique, vieux de 30 millions d'années. On peut y observer des affleurements, des roches ou des fossiles datant du Stampien.

Le géosite de Pierrefitte abrite un des sites les plus fossilifères du Département, connu par les géologues depuis des décennies. Afin de valoriser ce site géologique emblématique de l'Essonne et le faire découvrir, de nombreux équipements d'accueil du public (panneaux pédagogiques, escaliers...) ont été installés.



Le Balbuzard pêcheur

Depuis 2005, l'Essonne est le seul département francilien où le Balbuzard pêcheur se reproduit. 2 aires artificielles avaient été installées sur des arbres au cœur des Marais de la basse vallée de l'Essonne. L'une d'entre-elle, utilisée par ces rapaces en 2019, était posée au sommet d'un pin sylvestre qui a vu son état sanitaire se dégrader très rapidement. La décision a été prise à l'issue de cette reproduction, de faire tomber cet arbre mort et de le remplacer par une structure en bois sur laquelle serait installée l'aire artificielle. Localisé sur un tout petit îlot au milieu d'un étang, son installation ne pouvait pas être réalisée par voie d'eau, C'est donc la solution aérienne qui a été retenue avec l'aide d'un hélicoptère qui a transporté la structure au-dessus des marais ! L'importance de la protection du site de nidification du Balbuzard pêcheur a été reconnue dans le cadre de la labellisation des Marais essonniens sur la Liste Verte mondiale des aires protégées et conservées.



Avancée du Schéma directeur départemental des paysages, espaces verts et jardins de l'Essonne



Adopté en mars 2019, ce schéma doit répondre aux attentes sociétales en matière de cadre de vie, aux enjeux environnementaux, et au vieillissement du patrimoine vert départemental, tout en anticipant les effets déjà mesurables du dérèglement climatique. Il conjugue une optimisation des pratiques, dites différenciées, et une démarche volontariste à travers un programme significatif de nouveaux aménagements et de renouvellement de l'existant. De nouveaux projets ont été engagés en études pour compenser le déclin du patrimoine arboré sur les abords routiers du département. L'objectif est d'atteindre 16 000 arbres d'alignement

Ormes, poiriers, érables, cerisiers, chênes... D'ici trois ans, 4 000 arbres auront été plantés en Essonne à l'initiative du Département, créant 3,9 hectares de boisements le long des bords de routes de l'Essonne RD19, RD444, RD 191. Dans le même temps, l'évolution des plans de gestion des collèges et propriétés bâties ont permis une réduction significative de l'exportation des déchets verts, par des techniques de mulching et/ou par des fauches tardives, favorisant le développement de la biodiversité. De même, les broyats de coupes (haies, arbres) sont installés au pieds des massifs afin d'éviter l'évapotranspiration.



Zone de fauchage tardif à Verrières le Buisson

Espèces invasives

Les espèces exotiques envahissantes, couramment appelées espèces invasives, sont des espèces importées, volontairement ou accidentellement, en dehors de leur zone géographique naturelle et qui prolifèrent massivement, souvent aux dépens des espèces locales. Ces espèces peuvent modifier complètement les écosystèmes que nous connaissons en impactant la biodiversité, le patrimoine végétal ou la santé. Pour contrôler au mieux ces espèces exotiques envahissantes, une convention en partenariat avec FREDON Ile de France pour la connaissance et la gestion de ces espèces a été adoptée le 1er juillet 2020. Le réseau de Référent-Sentinelles 91 a notamment été créé dans ce cadre. Celui-ci est constitué de professionnels de terrain, d'élus et de quelques particuliers formés à la reconnaissance d'espèces cibles telles que l'ambrosie à feuilles d'armoise, le frelon asiatique, le chancre coloré du platane, l'hydrocotyle fausse renoncule, les jussies et les renouées asiatiques. Ils assurent la surveillance du territoire essonnien et contribuent à la prise en charge rapide de nouveaux foyers éventuels.



©Fredon Ile de France : l'ambrosie à feuille d'armoise

Trois chantiers d'arrachage d'ambrosie ont été organisés en 2020 et 2021, à Boissy le Cutté, Morigny-Champigny et Maisse, permettant l'arrachage de 27 448 pieds d'ambrosies. L'ambrosie étant une plante invasive émergente en Ile de France dont le pollen est très allergisant, les chantiers d'arrachage répétés chaque année ont vocation à éliminer les foyers existants dans un souci de santé publique.

Le cirque de l'Essonne

Le Cirque de l'Essonne est un relief en amphithéâtre d'une superficie de 134 hectares sculpté par un ancien méandre de la rivière Essonne. Longtemps laissé à l'abandon et victime de nombreuses dégradations, ce véritable poumon vert essonnien est aujourd'hui entre de bonnes mains. À cheval sur

Lisses, Corbeil-Essonnes et Villabé, le Cirque de l'Essonne abrite un réservoir de biodiversité : 42 espèces d'oiseaux, 21 de papillons, 10 de mammifères, des coteaux calcaires, des espaces boisés, des arbres fruitiers, des vignes... Les lieux représentent un extraordinaire écrin de verdure pour ce territoire très urbanisé, à proximité de l'autoroute A6. Mais ce site classé Espace Naturel Sensible (ENS) a longtemps été laissé à l'abandon, grignoté par des invasions illicites, des dépôts sauvages et une insécurité grandissante. Le Conseil départemental et ses partenaires* ont donc lancé en 2018 un ambitieux programme de sécurisation et d'aménagement de 6,5 millions d'euros, dont 2,4 millions d'euros du Département. Dans ce cadre, de nombreuses actions sont menées, dont un grand nettoyage qui a permis d'extraire plus de 1 300 tonnes de déchets du Cirque, et la restauration d'anciens vergers. En 2021, ont débutés les travaux pour protéger la faune et la flore, maintenir les espaces agricoles, les jardins partagés et un jardin pédagogique. Le tout en sécurisant des chemins, des observatoires, des passerelles pour accueillir le public à pieds ou à vélo dans les meilleures conditions. La rénovation du Cirque de l'Essonne devrait s'achever en 2023.



Artificialisation

L'Essonne est soumise à des tensions fortes en périphérie de la mégapole parisienne. La lutte contre la dégradation et la destruction des sols agricoles et naturels constitue un enjeu important afin d'assurer une préservation durable et équilibrée de notre territoire, en matière de biodiversité et de cadre de vie de qualité pour les habitants.



C'est pourquoi le Département, en Assemblée départementale du mois de décembre 2020, a adopté de nouvelles orientations en vue d'assurer la préservation et la reconquête des sols agricoles et naturels en Essonne.

Au vu de l'importance de préserver les sols en Essonne, le Département renforce son action au travers de ses différentes politiques et agit sur deux leviers pour contribuer à l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : lutte contre la disparition des espaces agricoles et naturels et désartificialisation des espaces anthropisés. Dans le cadre de ses compétences, l'action départementale se structurera autour de trois axes pour éviter le « grignotage » et le « mitage » de la précieuse ressource que constituent les sols : Renforcer la préservation des espaces naturels et agricoles périurbains ; Inciter à limiter l'étalement urbain en encourageant le renouvellement de la ville sur la ville et la densification urbaine ; Mener des actions expérimentales et exemplaires en termes de protection/renaturation des sols. L'ambition est de s'inscrire dans un objectif partagé avec les autres collectivités d'atteinte du ZAN en Essonne au plus tard d'ici 2050.

Nouveau schéma directeur de restauration et d'aménagement du domaine départemental de Méréville

Les enjeux de cette restauration sont d'abord d'ordre patrimonial et scientifique. L'élaboration du nouveau schéma directeur a été accompagnée d'un travail de concertation engagé depuis 2019 et finalisé en 2020.

L'objectif de ce schéma directeur est de disposer de parti-pris par thématique, le végétal et les plantations, la signalétique, les cheminements, les ponts et passerelles, les enrochements, le bâti, validés au plan scientifique permettant de poursuivre les restaurations.

En matière de signalétique intérieure, il a été proposé un parcours narratif et poétique à travers une collection d'objets qui propose et suscite sans jamais diriger. Le programme de reconquête patrimoniale et écologique du jardin, souhaité par le Département de l'Essonne, est guidé par l'ouverture au public et les différentes grilles de lecture qui peuvent lui être proposées au fil de la promenade : la déambulation, la délectation, la détente et la découverte d'une promenade historique « dans le temps et dans l'espace », mais également une immersion dans un milieu écologique préservé.



Baignade en Seine



Dans le cadre de l'action n° 8 de sa Feuille de route pour le développement durable de l'Essonne, le Département conduit depuis 2018 le projet de reconquête de sites de baignade publique en Seine, contrôlés et surveillés. Après une réponse favorable de 9 communes riveraines de la Seine à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Département en 2019, plusieurs comités de pilotage et comités techniques se sont tenus. 11 sites ont été suivis en 2020, de juin à septembre, trois fois par semaine, ce qui a permis de faire apparaître que 7 sites présentaient pendant l'été 2020 une qualité suffisante au regard de la



réglementation.

Un contrat de territoire eau et climat pour l'Yerres et ses affluents

Après 4 contrats de territoire signés en 2020 (Orge porté par le syndicat de l'Orge, Yvette porté par le SIAVHY, Bièvre porté par le SMBVB et Juine porté par le SIARJA), le Contrat de territoire Eau et Climat de l'Yerres et de ses affluents s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides).

En application de la politique contractuelle du 11^{ème} programme « eau et climat » de l'Agence de l'eau Seine Normandie, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) a élaboré avec ses partenaires un Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) à l'échelle du bassin versant sur la période 2021-2025 pour une durée de 5 ans. Ce document est un outil de planification entre les principales collectivités en charge de la gestion de l'eau sur le territoire de l'Yerres, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Ile-de-France, les Conseils départementaux de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

Directions départementales impliquées

- ✓ Direction de l'environnement
- ✓ Mission développement durable
- ✓ Direction de sports
- ✓ Direction du Domaine et du Patrimoine



ASSURER AU QUOTIDIEN UNE COHESION SOCIALE ET UNE SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

- Vice-présidence déléguée à la culture, aux sports, à la jeunesse et à la vie associative
- Vice-présidence déléguée à l'autonomie
- Vice-présidence déléguée à la protection de l'enfance, à la solidarité et à l'insertion
- Vice-présidence déléguée à l'attractivité et la prospective, à la transition numérique et au tourisme
- Présidence déléguée à la ruralité, à l'agriculture et à l'alimentation

Solidarité territoriale, une compétence obligatoire

Plus encore que les autres années, le Département a joué un rôle majeur pour assurer la solidarité territoriale dans cette période inédite. De nombreuses mesures d'urgence ont permis d'apporter un soutien aux structures essonniennes et aux Essonniens fragilisés. Parallèlement, le Département a été extrêmement attentif à permettre la poursuite des services publics du quotidien à travers son Plan de continuité d'activités.

Aides exceptionnelles aux associations de solidarité et épiceries sociales



Afin de ne pas gaspiller les denrées périssables non servies aux élèves des collèges fermés au mois d'avril, le Département de l'Essonne a décidé de les donner aux associations et épiceries sociales du territoire comme il l'avait fait lors du premier confinement.

Ainsi, le Département de l'Essonne a distribué environ 7 tonnes de provisions stockées dans ses unités centrales de production situées à Brétigny-sur-Orge et à Etréchy aux associations de solidarité (La Croix-Rouge, Resto du cœur, Secours populaire, Société Saint-Vincent de Paul, Emmaüs) et aux épiceries sociales et solidaires du territoire (Agoraé de l'Université d'Evry, épicerie sociale de Brunoy, Secours fraternel et Panier solidaire).

Ce sont ainsi plus de 800 kg de fruits et légumes (tomates, pommes, oranges, poires, concombres, etc.), 31 000 portions de yaourts, fromages et autres laitages, 185 kg d'œufs durs et 470 kg de yaourts et crème fraîche en seaux qui ont pu être donnés. Ces marchandises ont ainsi profité aux Essonniens dans le besoin.

Le Département de l'Essonne soutient les étudiants en difficulté



Dans un contexte de précarité étudiante accrue avec la crise sanitaire, le Département de l'Essonne apporte une subvention de 8 500 euros à deux associations. Celles-ci proposent une aide alimentaire et un accompagnement social aux étudiants des pôles universitaires de Paris-Saclay et d'Évry Val d'Essonne.

Cette mesure a été adoptée en mars 2021. Une aide de 2 500 euros est ainsi destinée à l'épicerie solidaire et lieu de vie étudiants de l'Université Paris-Sud située à Orsay (appelée AGORAé Paris-Saclay). Cette association propose aux étudiants en situation de précarité des produits alimentaires et d'hygiène moins chers que dans le commerce. Durant la crise, ne pouvant plus assurer de permanences, elle a continué de distribuer aux bénéficiaires des colis alimentaires au prix de 2,50 euros.

Un montant de 6 000 euros a été attribué à l'association *Les Restaurants du cœur – Relais du cœur de l'Essonne*. Il va servir à financer un point d'accueil et de distribution au sein du pôle universitaire d'Évry Val d'Essonne proposant une aide alimentaire d'urgence, une aide aux démarches administratives ou encore des actions de bénévolat pour rompre l'isolement des étudiants.

Le Département s'engage dans le fonds « Résilience Île-de-France et Collectivités »

Le Département de l'Essonne participe au fonds régional « Résilience Ile-de-France et Collectivités » mis en place en 2020 par la Région et la Banque des Territoires et prolongé en 2021 pour soutenir les petites entreprises.



Grâce à ce dispositif, les petits acteurs économiques bénéficient d'une avance remboursable à taux zéro pour une durée allant jusqu'à 6 ans.

La contribution départementale à ce dispositif s'élève à 1,5 M€.

Cet engagement a permis d'aider 347 entreprises essonniennes de tous secteurs éligibles à ce fonds. Au total, c'est plus de 470 entrepreneurs essonniers qui ont été soutenus par les collectivités locales entre juin 2020 et mars 2021.

Outre la Région Île-de-France et la Banque des Territoires, ce dispositif régional regroupe près de 70 contributeurs dont la Métropole du Grand Paris, quatre départements et l'intégralité des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et établissements publics territoriaux (EPT) d'Ile-de-France. En 2020 et 2021, le montant total des avances accordées a atteint plus de 134 millions d'euros, ce qui représente près de 7 000 entreprises franciliennes soutenues. Le fonds a permis de sauvegarder près de 30 000 emplois franciliens.

Service public de l'insertion et de l'emploi : le projet du Département de l'Essonne obtient le soutien de l'Etat



Le Département de l'Essonne et Pôle Emploi ont remporté l'appel à manifestation d'intérêt du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), lancé par l'Etat en décembre dernier dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté. Le projet lauréat vise à améliorer la coordination des acteurs de l'insertion pour fluidifier le parcours des Essonniers de l'insertion vers l'emploi durable, en s'appuyant sur une logique d'outils communs. Pour constituer ce Service public de l'insertion et de l'emploi, un consortium de partenaires, s'engageant aux côtés du Département et de Pôle Emploi, a été constitué. Une stratégie d'alliance territorialisée, fondée sur les intercommunalités, a été adoptée. L'objectif est de mieux accompagner le public en insertion ou en



©Alexis Harnichard

rupture de parcours (jeunes de moins de 25 ans suivis par les missions locales, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi).

Cette démarche va se décliner en trois axes :

- parcours d'entrée dans le dispositif SPIE des bénéficiaires : améliorer l'unification de l'entrée dans le parcours pour que tous les professionnels aient le même diagnostic, le même discours, et développer une culture commune et la confiance réciproque entre les professionnels ;
- suivi de parcours : rendre la personne acteur de son parcours afin d'éviter les ruptures, notamment par la mise en place de modalités d'accompagnement concertées et l'amélioration du partage d'informations entre l'ensemble des intervenants du consortium ;
- offre d'accompagnement : favoriser la lisibilité et l'accessibilité de l'offre d'insertion présente sur tout le territoire (Pôle Emploi, Département, EPCI, etc.) en l'ouvrant à l'ensemble des partenaires du SPIE et en permettant ainsi une plus grande mobilisation des offres.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, ce projet va bénéficier d'une enveloppe de 500 000 € sur deux ans de la part de l'État pour financer des dépenses d'ingénierie et

d'accompagnement du changement. Le Département devra contribuer pour sa part à hauteur 100 000 € soit 20 % du coût total du projet d'un montant de 600 000 €. Il permettra, notamment, le recrutement de deux coordonnateurs, l'un mis à disposition de Pôle Emploi, l'autre du Conseil départemental, pour animer les instances, concevoir et mettre en place des outils et évaluer la démarche.

Elle financera également le déploiement d'un outil informatique commun à l'ensemble des partenaires. En 2020, 30 121 Essonnais étaient bénéficiaires du RSA, ce qui représente un montant d'allocation annuel de plus de 187 millions d'euros.

Schéma de l'autonomie : on avance !



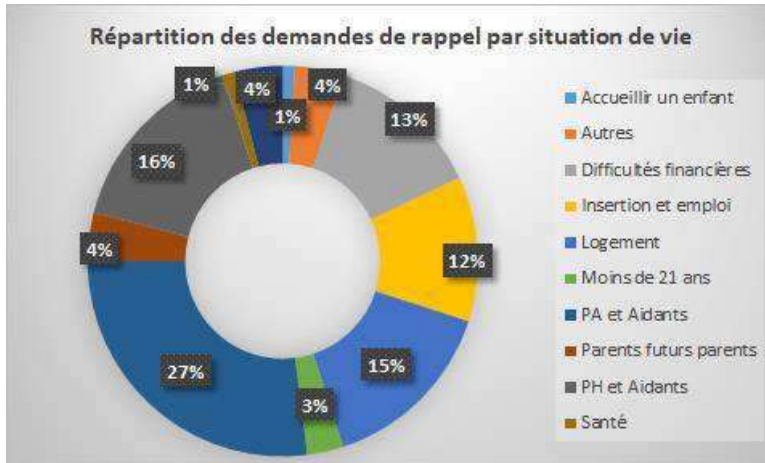
L'autonomie en Essonne, ce sont des Essonnais en situation de handicap pour qui l'offre d'hébergement et d'accompagnement doit être développée et diversifiée. Ce sont des élèves dont la scolarisation en milieu ordinaire exige un travail approfondi avec les professionnels de l'Éducation nationale. Ce sont des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, mais également des aidants, des familles, qui souhaitent que la complexité du quotidien soit aplanie pour permettre à chacun d'être, maître de ses choix et de sa vie, d'accéder à un logement, à des études, à un travail, de rester chez soi, de sortir, se cultiver, d'être en lien avec ses proches et de s'exprimer. Le schéma de l'autonomie, cosigné par l'Agence régionale de santé et l'Éducation nationale, s'articule autour de trois axes, chacun décliné en 12 engagements et 53 actions dont 50 sont engagées ou



mises en œuvre: l'inclusion sociale, les solidarités et la lutte contre l'isolement et l'offre de services et d'hébergements territorialisés et intégrés. Il traduit l'ambition du Département de l'Essonne de répondre au défi d'une société inclusive en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il fait l'objet d'un suivi quantitatif et qualitatif des actions régulièrement en Assemblée départementale et présenté également aux membres du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie afin que chacun des acteurs sur le territoire puissent ajuster les mesures mises en œuvre et répondre aux nombreuses attentes des bénéficiaires, et des aidants.

Un renforcement de l'accessibilité et de la qualité des services : la cellule de traitement et de demande de rappel (CTDR)

La création d'un portail destiné à orienter les usagers et la constitution de la CTDR font partie du projet SI Solidarités engagé par le Département qui vise à moderniser la relation avec les usagers et faire évoluer les systèmes d'information. La CTDR s'inscrit pleinement dans la volonté du Département de moderniser l'action publique départementale et renforcer l'accessibilité et de la qualité de ses services. Bien qu'elle repose sur un plateau technique téléphonique, la CTDR n'est pas un standard téléphonique mais un nouveau service qui apporte à l'utilisateur une première réponse à sa demande : pré évaluation de sa situation, première réponse à sa demande si cela est possible (suivi de dossier, démarche



préalable à effectuer...), orientation vers des partenaires en cas de nécessité, relais avec les agents sur la MDE en cas de besoin (RDV, message via un logiciel métier). Les agents de la Cellule de Traitement des Demandes de Rappel s'attachent à rappeler les usagers dans les 72h pour les renseigner sur leur dossier, une demande en cours d'instruction, un dispositif ...

En 2020, la Cellule de Traitement des Demandes de Rappel a traité 787 demandes de rappel, réparties comme indiqué dans le graphique.

Le Service essonnien du grand âge récompensé



Le concours Maison de retraite sélection (MDRS) repose sur des enquêtes conduites sur site, les notes attribuées tenant compte de différents paramètres : cadre de vie, qualités architecturales et hôtelières ou encore prestations globales des établissements (animations, restauration, accueil...).



MDRS, l'expert de l'évaluation des maisons de retraites et résidences services, a dévoilé son palmarès 2020-2021. Le Service essonnien du grand âge (Sega), créé par le Département de l'Essonne, décroche la première place dans la catégorie "Meilleurs groupes".

Faciliter l'accès aux maisons de retraite publiques au plus grand nombre : c'est l'un des objectifs du Sega, le service public essonnien du grand âge. Mise en place par le Département de l'Essonne, cette offre vise à répondre aux contraintes financières et économiques pour un nombre croissant de familles confrontées à la perte d'autonomie d'un parent ou d'un proche. Elle se traduit par la construction et la gestion de places en établissements publics de qualité, à un prix par jour largement inférieur aux prix pratiqués par les établissements privés (environ 100€) en Île-de-France.

Le Sega gère déjà plusieurs Ehpad aux Ulis, à Morangis, Évry-Courcouronnes, Draveil, Dourdan, Villebon-sur-Yvette et Longjumeau. Cette année sera finalisée par la reprise d'un établissement à Angerville. Au total, plus de 720 places sont ainsi proposées en Essonne. La création d'un établissement pour personnes handicapées vieillissantes de 84 places verra également bientôt le jour à Cerny.

Maison de l'Essonne : un service public de proximité

La création des Maisons de l'Essonne (MDE) a pour but de faciliter l'accès aux services publics à tous les Essonnais, via un guichet unique, délivrant une offre de proximité et de qualité pour mieux répondre à leurs besoins.

Les Maisons de l'Essonne, ont vocation à être :

- un guichet unique ouvert à tous les Essonnais,

- un lieu proposant une offre de services renouvelée,
- un lieu d'information et d'orientation des usagers sur les politiques et actions départementales,
- un lieu d'accueil et de ressources pour les élus et partenaires du territoire d'action départemental,
- un espace de gestion et d'organisation des services départementaux sur le territoire.

Avec ces lieux, le Département souhaite apporter une réponse efficace aux besoins et interrogations des usagers grâce à un accompagnement personnalisé dans leurs démarches de la vie quotidienne, renforçant la cohésion territoriale par un accueil physique polyvalent et un accueil numérique visant à soutenir l'inclusion numérique et la lutte contre l'illectronisme sur les territoires.

A ce jour, les MDE regroupent les services départementaux suivants : Maison des Solidarités, Protection maternelle infantile (PMI), Protection de l'Enfance, services de santé, animation territoriale ...

Deux Maisons de l'Essonne ont ouvert leurs portes à Viry-Chatillon, en juin 2020 et à Brétigny-sur-Orge, en février 2021 où se trouve une cabine de télémédecine. Deux nouvelles ouvertures sont prévues avant la fin de l'année 2021 à Corbeil-Essonnes et à Montgeron. Les projets d'aménagement des sites d'Etampes et Palaiseau sont en cours de conception.

En 2020, le Département a posé sa candidature auprès de l'Etat pour la labellisation France Services des Maisons de l'Essonne. Ces labellisations sont mises en œuvre progressivement en 2021 et 2022. Les Maisons de l'Essonne proposeront une offre de services via un accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives auprès des neuf partenaires opérateurs de France Services. A ce jour, les MDE de Viry-Chatillon et Brétigny-sur-Orge sont labellisées Maisons France Services. Pour mettre en œuvre cette offre de service, les équipes dédiées (2 chargés de relation usagers par MDE) seront renforcées grâce au recrutement d'un conseiller numérique par MDE. Les conseillers numériques proposeront un accompagnement individuel des usagers au sein de l'espace numérique et un accompagnement collectif sous forme d'ateliers collectifs.

Politique départementale de la ruralité



Depuis le 17 octobre 2016, le Département agit en faveur du développement et de l'attractivité des territoires ruraux à travers la Politique de la ruralité. Le périmètre d'intervention de ce vaste plan d'actions couvre 117 communes, 7 EPCI et concerne plus de 220 000 habitants, soit 2 essonniens sur 10. Elle permet d'une part de s'assurer de la prise en compte des enjeux et des spécificités propres aux territoires du Sud-Essonnes dans chaque secteur d'intervention du Département (mobilités, santé, logement, culture, sports, jeunesse, environnement,...) et surtout, d'apporter un soutien au développement local, grâce à des dispositifs d'aide en faveur des communes et intercommunalités, pour le maintien et la sauvegarde des commerces de proximité, ou encore pour des études d'opportunité et de faisabilité préalable à la création de tiers-lieux en milieu rural.

Politique agricole

Depuis 2017, le Département de l'Essonne porte activement une politique agricole départementale qui vise à garantir une agriculture essonnienne dynamique, fonctionnelle et durable. Elle répond à la fois aux besoins des agriculteurs et à ceux des Essonnais, avec pour cadre d'action essentiel : l'installation de nouveaux agriculteurs, le maintien des exploitations agricoles existantes par le développement de pratiques plus durables, l'amélioration de la compétitivité et la diversification des exploitations agricoles. L'action départementale est structurée autour de trois axes : soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations, améliorer la compétitivité des exploitations agricoles, pérenniser, maintenir des espaces agricoles fonctionnels. Pour la mise en œuvre des 3 axes stratégiques, le Département a développé plusieurs dispositifs de soutien et de partenariat avec le monde agricole et principalement les agriculteurs.

Cette politique a été prolongée le 8 décembre dernier pour deux années pour poursuivre la mise en œuvre des actions. D'autres actions sont également portées, comme la légumerie ; la participation au salon de l'agriculture, annulée en 2021 ; le développement de filières essonnaises, comme le chanvre, le cresson, les plantes aromatiques et médicinales ; les circuits courts ; les réflexions autour de la méthanisation agricole. Le Département participe aussi aux réflexions stratégiques pour l'agriculture essonnienne : livre blanc Essonne 2040, le devenir de la ferme de Bressonvilliers, le développement des projets agricoles sur la BA 217, l'innovation et l'agriculture.

L'agriculture de demain : une légumerie pour nourrir les Essonnais



Mentionnée dans le Livre blanc 2040, l'une des quarante ambitions de notre collectivité est de faire de l'Essonne le potager de l'Île-de-France pour proposer aux Essonnais une alimentation saine "de la fourche à la fourchette".



Ce projet de légumerie porté par le Département et voté au mois de juillet 2020 s'inscrit dans deux politiques : la politique agricole et la politique de l'éducation sur l'alimentation scolaire. La légumerie essonnienne est plutôt centrée sur la production de légumes en agriculture raisonnée afin d'assurer un approvisionnement suffisant pour la légumerie. Cet outil est à destination du territoire et a pour ambition d'intégrer les collectivités essonnaises et prendra la forme d'un syndicat mixte ouvert. La définition du cahier des charges pour les légumes (calibrage, label...) est en cours d'élaboration. Il s'agit de définir une

quinzaine de légumes (carottes, pommes de terre, pommes, poires, choux...) et les types de transformations [1^{ère} gamme (légumes frais), 2^{ème} gamme (légumes crus, découpés, prêts à l'emploi), 3^{ème} gamme (légumes crus, transformés et surgelés)] effectuées au sein de la légumerie. La production envisagée est de 3000 à 3400 tonnes de légumes et fruits par an issus d'exploitations agricoles en circuits courts, en vue de faciliter l'approvisionnement de la restauration collective en produits frais, quand elle sera en activité pleine. Lors de l'Assemblée départementale du 8 février, le Département de l'Essonne a approuvé les statuts du futur syndicat mixte ouvert (SMO) relatif à la mise en place de la légumerie essonnienne de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective ainsi que son adhésion au syndicat. Pour le Département, il sera nécessaire, d'ici la fin de l'année 2021, de désigner les 14 titulaires et les 14 suppléants du collège « Département ». Plusieurs communes essonnaises seront également membres de ce SMO.

Association Terre et Cité et compensation carbone

Terre et Cité est une association qui a pour vocation de créer un espace de communication visant à formuler des propositions pour une cohabitation durable et harmonieuse de la ville et de l'agriculture sur le Plateau de Saclay et qui regroupe 4 collèges : agriculteurs, associations, société civile et élus.

Terre et Cité a mis en place 4 grands axes d'intervention sur le territoire : mobilisation des acteurs du territoire, approvisionnement de proximité pour la restauration collective locale, mise en place de formules pédagogiques et de sensibilisation à l'agriculture sur le territoire, vie sur le territoire. Pour l'année 2020, le Département de l'Essonne a souhaité poursuivre les actions engagées avec Terre et Cité par une nouvelle convention de partenariat avec, entre autres, la poursuite des réflexions sur la compensation carbone. L'objectif est de contribuer à l'émergence de dispositifs de soutien à la compensation carbone et leur mise en œuvre concrète en Essonne : la mise en place concrète de méthodologies de compensation carbone dédiées aux besoins des agriculteurs, dans la continuité du Label Bas Carbone mis en place par l'État, ainsi que la réalisation de Bilans Gaz à Effet de Serre avec les exploitants céréaliers.

Ce travail donnera lieu à des retours d'expérience et une meilleure connaissance des dispositifs existants, importants pour notamment permettre au Conseil départemental d'engager des réflexions autour de la compensation carbone comme diversification pour les exploitations agricoles du territoire essonnien.

Essonne : première destination écotouristique d'Ile-de-France



Le développement d'une offre d'activités touristiques et de loisirs est un des enjeux forts pour le Département de l'Essonne, traduit dans l'action n° 7 de sa Feuille de route pour le développement durable de l'Essonne. Plus d'un million de visiteurs sont recensés dans les principaux sites touristiques de l'Essonne en 2019. Le schéma départemental de développement du tourisme 2018-2021 souligne la nécessité de structurer et de densifier l'offre touristique essonnienne afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité du territoire et de ses destinations. Le Département de l'Essonne impulse alors une démarche d'appel à projets afin de favoriser l'émergence de projets qualifiant et développant l'offre de découverte touristique, culturelle et de loisirs (8 projets



soutenus en 2021). La création et la rénovation d'hébergement de type gîte ou chambre d'hôtes fait également l'objet d'un dispositif de soutien départemental spécifique.

Par ailleurs, lancée en septembre 2019 par le Département et par le Comité départemental du tourisme, la carte Fan d'Essonne a déjà été offerte à plus de 4000 Essonnien(ne)s. Les détenteurs bénéficient d'entrées gratuites ou de réductions dans 55 sites partenaires. Ces opérations visent à renforcer le tourisme essonnien et le tourisme de proximité, ce que le nouveau schéma prévu pour 2022 réaffirmera.

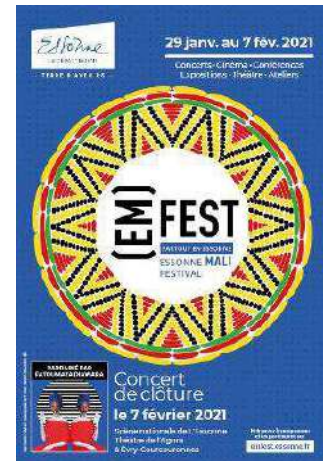


Engagement à l'International



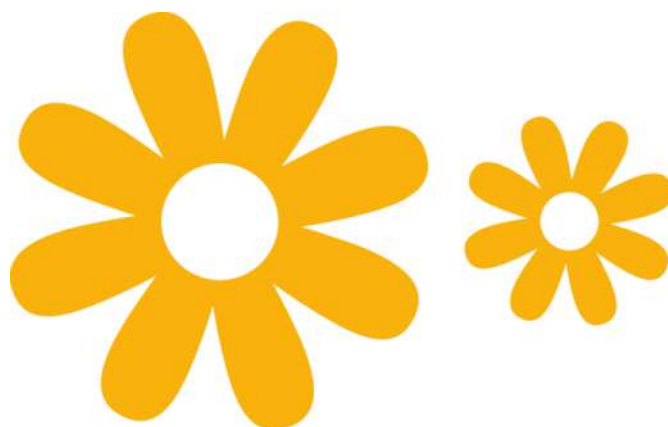
Les objectifs du développement durable cadrent l'action internationale du Département de l'Essonne. Ils s'expriment à travers les modalités du soutien proposé annuellement aux associations essonniennes de solidarité internationale, ainsi que dans les coopérations décentralisées menées au Mali, en Chine et au Japon.

Engagé au Mali depuis 1996 avec le Conseil de cercle de Douentza, puis avec les Conseils de cercle de Diéma et Nirodu-Sahel, le Département a soutenu la création du Réseau Essonne-Mali (RésEM). Celui-ci fédère aujourd'hui 42 collectivités et associations essonniennes et maliennes investies ensemble pour la coopération, autour d'objectifs et de moyens communs. Renouvelée en 2019 pour trois ans, cette coopération priorise la mise en œuvre de projets structurants, contribuant au développement des services publics locaux et l'inclusion économique et sociale des femmes et des jeunes. Les actions sont principalement menées dans les domaines de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à la santé ; l'adaptation au changement climatique et la souveraineté alimentaire ; la culture et la formation professionnelle. Chaque année depuis 2017, le Département organise avec ses partenaires et sous le parrainage d'artistes reconnus à l'international, l'Essonne Mali festival (EM Fest) partout en Essonne.



Directions départementales impliquées

- ✓ Direction de l'insertion et de l'emploi
- ✓ Direction de l'autonomie
- ✓ Direction de la ville et de l'habitat,
- ✓ Direction de l'animation territoriale, de l'attractivité et des contrats
- ✓ Délégation tourisme
- ✓ Direction de la culture et de l'action internationale
- ✓ Direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative



FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHAQUE ESSONNIEN

- Vice-présidence déléguée à la culture, aux sports, à la jeunesse et à la vie associative
- Vice-présidence déléguée à la protection de l'enfance, à la solidarité et à l'insertion
- Vice-présidence déléguée à l'attractivité et la prospective, à la transition numérique et au tourisme
- Vice-présidence déléguée aux collèges et à la réussite éducative
- Vice-présidence déléguée à l'habitat et au patrimoine départemental
- Vice-présidence déléguée à la citoyenneté, la prévention, la sécurité et au monde combattant
- Vice-présidence déléguée aux ressources humaines et aux affaires générales
- Présidente déléguée à la protection maternelle et infantile et à la santé

Le Département s'engage pour l'égalité de tous

Favoriser l'épanouissement de tous les Essonnien a été une ambition encore plus marquée cette année pour le Département qui a mis en place de nombreux outils et dispositifs à disposition des personnes les plus fragiles et des collégiens. Ces publics restent, par ailleurs, au cœur des préoccupations quotidiennes de toutes les politiques publiques départementales.

Bilan du PACTE solidarité 2016 -2021 « le social vers l'emploi »

La politique d'insertion et d'emploi est déclinée dans le « Pacte solidarité Essonne, le social vers l'emploi » 2016-2020, approuvé en Assemblée départementale le 16 octobre 2016. Il regroupe le Pacte territorial d'insertion « PTI » qui décline notamment « les modalités de coordination des actions entreprises pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active » et le Plan départemental d'insertion « PDI » définissant la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, sur la base des besoins d'insertion, ainsi que l'offre locale d'insertion. Les actions du Pacte Solidarité Essonne ont été menées, à l'exception d'actions ne relevant pas des compétences du Département (santé), ou d'actions dont la réalisation se poursuivra sur le prochain PDI/PTI.



Quelques grandes conclusions du bilan permettent d'esquisser des axes d'amélioration de la politique d'insertion à mettre en œuvre, comme l'accès au logement, la mobilité et la santé, ainsi que l'anticipation des effets de la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 en matière d'insertion.

Si la hausse des dépenses d'allocation nécessite de maîtriser au mieux la gestion de son attribution (suivi et contrôle), elle rend également indispensable de faire sortir davantage de personnes vers l'emploi et d'accroître l'efficacité des actions financées au titre des crédits d'insertion.

Concernant la gouvernance et le pilotage, ils doivent être davantage structurés et adaptés aux perspectives ouvertes par la Stratégie Pauvreté. Ainsi, le développement d'une logique évaluative doit être poursuivi, en renforçant les outils d'observation.



Le schéma départemental de la santé

Afin de répondre aux défis de la désertification médicale, de la santé positive et du bien-être formulés par les Essonnien et traduites dans le Livre blanc Essonne 2040, le Département a adopté un schéma départemental de santé le 4 février 2019.

Face à ces enjeux, le Schéma départemental de santé 2019-2023 propose 19 actions structurantes pour répondre à trois grandes ambitions :

- Un Département plus attractif, pour promouvoir une offre de santé accessible à tous et sur tout le territoire. Différents dispositifs permettent de soutenir d'une part les professionnels de santé souhaitant s'installer ou se maintenir en exercice en Essonne ; d'autre part, les étudiants internes de médecine générale, grâce à une bourse d'étude et de projet professionnel ; ou encore les collectivités territoriales, dans leurs projets de création de structures d'exercice collectif de santé ; sans oublier le soutien au développement de la télémédecine.
- Un Département plus innovant pour répondre aux défis de demain.
- Un Département plus protecteur pour accompagner les publics fragiles tout au long de la vie.

Dans ce cadre, plusieurs dispositifs commencent à être déployés :

- Le 1^{er} centre départemental de santé sexuelle a ouvert ses portes en septembre 2020 à Savigny-sur-Orge, permettant une offre globale et coordonnée, en cohérence avec les cadres réglementaires des Centres de planification et d'éducation familiale et des Centres gratuits d'information, de diagnostic et de dépistage.
- Une deuxième consultation de maternologie s'est ouverte à Longjumeau, après celle de Savigny, afin de mieux prendre en compte la dimension psychique de la maternité, de la naissance et de la parentalité et de mieux accompagner la relation mère-enfant.
- Après celle d'Etampes, une seconde consultation de psychotraumatisme a ouvert ses portes à Grigny, à destination des victimes de violences physiques ou psychiques, de maltraitance...
- Essonne sans Sida se fixe pour objectif de mettre fin à la transmission du VIH d'ici 2030 en développant la prévention combinée. Le diagnostic partagé réalisé avec les partenaires associatifs et institutionnels va permettre de renforcer la mobilisation des acteurs.

Le Schéma départemental enfance et famille

Après avoir fait un bilan des actions menées dans le cadre du Schéma départemental d'accompagnement des familles 2016-2020, le nouveau schéma 2021-2025 est décliné en 4 axes : petite enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale.

L'Axe Petite Enfance est organisé en deux orientations : Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et de services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans ; Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique et issus de familles en situation de pauvreté ou inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle.



L'Axe Jeunesse est organisé en trois orientations : Encourager et soutenir le développement de l'offre jeunesse, notamment dans les territoires les moins dotés ; Développer l'accès aux droits, structures et dispositifs des jeunes ; Maintenir et optimiser la coordination partenariale autour de la jeunesse. Comme la capacité à s'adapter aux usages des jeunes pour améliorer leur accès aux droits et aux structures ; ou travailler sur la coordination des appels à projet.

L'axe Parentalité est organisé autour du maintien de la coordination partenariale pour une meilleure visibilité des actions de soutien à la parentalité sur les territoires et le renforcement de l'accès à l'offre de soutien à la parentalité.

L'axe Animation de la Vie Sociale est organisé en trois orientations : Optimiser la couverture territoriale en matière d'animation de la vie sociale ; Faire des structures d'animation de la vie sociale (AVS) de véritables carrefours des politiques sectorielles ; Améliorer la lisibilité du rôle des équipements en animation de la vie sociale.

Le Département soutient l'engagement des jeunes



Le Prix citoyen : les Essonnien·nes âgés de 16 à 25 ans ont été invités à participer à la quatrième édition du Prix citoyen organisé par le Département au printemps 2021. L'objectif étant de valoriser leurs actions citoyennes au bénéfice des autres et remporter des prix de 500 à 1000 €.



Pour cette quatrième édition, trois thèmes ont été proposés aux participants : le harcèlement scolaire, la santé, un droit pour tous et engagement, « Moi jeune, mon engagement pendant la crise sanitaire ». Depuis l'an dernier, la communication auprès des jeunes essonnien·nes est relayée par la plateforme collaborative, WVEEDDOO. Cela permet d'être plus visible auprès des jeunes. Ainsi, en 2020 43 dossiers ont été déposés contre 20 en 2019.

Les projets retenus en 2020 ont été récompensés lors d'une cérémonie officielle le 7 décembre 2020, diffusée en live sur Facebook.

L'aide financière Tremplin citoyen :

Ce dispositif permet de valoriser l'engagement des jeunes de 16 à 25 ans (40 h d'engagement citoyen ou 35 h si détenteur d'un diplôme de Prévention et secours civiques de niveau 1- PSC1 de moins de 3 ans) en leur finançant une partie de leurs projets individuels d'accès à l'autonomie dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité ou des études.

Pour répondre aux besoins de bénévoles pendant la crise sanitaire, le dispositif a été élargi par :

- ✓ Un Tremplin COVID permettant aux jeunes de 16 à 25 ans de déposer un dossier tremplin supplémentaire pour des missions réalisées relevant de la gestion de la crise.
- ✓ Un tremplin COVID SOCIAL permettant de recevoir 800€ pour 80 heures d'engagement au sein d'associations caritatives ou accompagnant les personnes âgées.

En 2020, 2250 demandes ont été traitées, dont 525 Tremplin COVID et 3 COVID missions sociales, pour un budget 2020 de 756 650 €.

Sport et santé, le Département s'engage

Depuis 2020, la collectivité est engagée sur le champ du sport santé, aussi bien auprès des acteurs de terrain qu'auprès des agents. Un diagnostic a été engagé en 2020 pour recenser l'existant et analyser les dynamiques conduisant à la création de projets autour du sport santé. Depuis 2019, 3 appels à projets ont permis de soutenir une quarantaine de projets sur le territoire. Dans le cadre de son nouveau plan éco-responsabilité, la collectivité s'engage également auprès des agents pour lutter contre la sédentarité et contribuer à améliorer leur bien-être. C'est ainsi qu'a eu lieu le « Moi(s) qui bouge » pour les plus de 4 000 agents du Département du 13 septembre au 13 octobre dernier. Ce mois a permis aux agents de découvrir de nouvelles façons de travailler (Vélos-bureau, ballons à la place des chaises de bureau), mais également de prendre conscience de leur état de forme physique et de mieux connaître toutes les possibilités qui s'offrent à eux pour rester actifs tout au long de leur journée de travail (parcours de marche sur le temps du midi, kit d'activité au bureau, portes ouvertes associatives, etc.)



Les collèges, pour une éducation de qualité

Référentiel collège



Menée de façon transversale entre les directions du Département, une réflexion visant à créer des conditions de vie optimales pour les futurs collégiens a permis d'aboutir à la rédaction d'un référentiel. Ce socle commun servira de référence pour les projets de constructions, de restructurations ou d'aménagements prévus dans le Schéma directeur immobilier des collèges. Place du collège dans la ville, conditions de sécurité,



évolution des pratiques pédagogiques ou encore accompagnement vers le numérique font partie des nombreux objectifs soulevés.

8 nouveaux collèges à l'horizon 2028

En investissant près d'un demi-milliard d'euros d'ici 2028, le Département s'engage à construire huit nouveaux collèges et à en réhabiliter sept parmi les 100 collèges actuels. En 2024, le 101^e collège ouvrira ses portes à Massy. Acquis par la collectivité en septembre 2019, l'actuel centre de formation professionnelle bénéficiera de travaux de démolition et de restructuration. D'ici 2028, sept autres établissements sortiront de terre sur les secteurs de Gif-sur-Yvette, Plateau de Saclay / Corbeil-Essonnes / Wissous, Morangis, Chilly-Mazarin / Viry-Chatillon, Savigny-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge / Vigneux-sur-Seine, Montgeron / Sainte-Geneviève-des-Bois, Fleury-Mérogis, Ris-Orangis, Brétigny-sur-Orge et autour de Sénart.

Appel à projets éco délégué et média design

De manière concertée avec le Conseil départemental de l'Essonne, en lien avec le comité de pilotage pour l'éducation au développement durable de l'académie et la Délégation académique du numérique éducatif (DANE), un appel à projets intitulé "studio-médias WebTV pour valoriser le travail engagé ou à venir avec les éco-délégués" a été créé au printemps 2020.

Les projets visent à accompagner la formation des enseignants et des éco-délégués afin de valoriser leurs actions, leurs engagements et leur volonté d'agir en faveur du développement durable.

Suite à l'appel à projets, la commission académique EDD a labellisé 64 établissements "établissement en démarche de développement durable" sur l'Académie de Versailles. 22 établissements sont labellisés en Essonne, dont 8 collèges. Parmi eux, 5 sont accompagnés dans le cadre de l'appel à projets départemental « Club développement durable ». Grâce aux éco-délégués, les établissements se mobilisent pour l'environnement et mettent en place différentes actions en faveur du développement durable. Au total, neuf collèges bénéficieront d'une mise à disposition des équipements numériques individuels mobiles permettant aux éco-délégués de s'investir dans une communication au sein de l'établissement sur les sujets de développement durable.

Des activités pour les jeunes essonnien cet été



L'été dernier le Département de l'Essonne s'est mobilisé aux côtés des associations du territoire, des communes, des intercommunalités et de l'Etat pour proposer des activités aux jeunes qui risquaient d'être particulièrement désœuvrés, en particulier

dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il renouvelle cet engagement pour l'été 2021 en lançant un appel à projets pour l'organisation d'activités pour les jeunes cet été. Cet appel à projets a permis d'organiser, du 1^{er} juillet au 31 août, des activités culturelles, sportives, citoyennes, scientifiques et d'éducation à la santé pour les jeunes âgés de 9 à 16 ans. En outre, dans le cadre du dispositif national « école ouverte/vacances apprenantes » reconduit cet été, 24 collèges essonniers y participant ont bénéficié du soutien du Département dans l'organisation. La collectivité a également pris en charge les repas pour les collégiens et l'entretien général.



De nouveaux Ambassadeurs du sport pour l'Essonne



Le Département soutient ses clubs et ses sportifs dans leur pratique grâce aux Ambassadeurs du sport de l'Essonne. Ce dispositif incite les athlètes de haut niveau à représenter et servir les valeurs du sport sur le territoire, notamment auprès des collégiens. Dans ce cadre un appel à candidatures a été réalisé à l'automne 2020. 63 candidatures ont été portées en 2020. Les candidats sont tous des sportifs inscrits dans des clubs Essonnien, 61 d'entre eux sont ou étaient inscrits sur la liste ministérielle du haut niveau. 20 sportifs ont été sélectionnés pour devenir les Ambassadeurs du sport de l'Essonne pour la période 2021/2022.

Plan numérique des collèges

En complément des 25 000 tablettes déjà mises à disposition des établissements, la nouvelle politique d'équipement des élèves de 6^{ème} en ordinateurs portables, adoptée en juillet 2020, a pour ambition d'offrir à chacun et chacune un cadre d'enseignement de qualité dès l'entrée au collège. Dès septembre 2020, 8 000 ordinateurs ont été attribués aux élèves de 6e et à leurs enseignants dans 43 collèges, tant publics que privés. La rentrée 2021 actera la poursuite de ce déploiement technologique : tous les nouveaux élèves de sixième se verront offrir un ordinateur qu'ils conserveront jusqu'à la fin de leur scolarité au collège.



Mon collège du XXI^{ème} siècle

Le Conseil départemental de l'Essonne et l'Académie de Versailles ont élaboré, conjointement, une convention cadre pour la réussite des collégiens. "Construire le collège de demain" avec ceux qui le font vivre aujourd'hui constitue un objectif prioritaire. Pour cela, le Département souhaite accompagner les initiatives, idées et volontés qui émanent des collèges. À cette fin, un appel à manifestation d'intérêt (AMI), "mon collège demain" doté d'une enveloppe annuelle de 250 000 €, a été lancé autour de deux axes qui sont liés à l'impact des innovations pédagogiques et le lien entre innovation pédagogique et parcours éducatifs. Au total, ce sont 51 projets ont été présentés par 38 collèges sur des supports variés : capsule vidéo, dessins, maquette, photos... Une première présélection a conduit le Département à identifier 28 projets qui ont pu être regroupés par « clubs thématiques », au regard de la similitude des projets : Club cdi, club cour de récréation et végétalisation, club foyer et club modularité des espaces (dans et hors la classe).

Un accompagnement des collèges a ensuite été proposé et a pris différentes formes telles que :

- L'animation de réunions skype (adaptation face à la crise sanitaire) avec les 4 clubs, pour avoir une présentation de chacun des projets, des échanges d'idées et de bonnes pratiques, une

formalisation des suites de l'accompagnement à l'aide du CAUE, de la cellule bâtie scolaire du Ministère de l'Education Nationale) et des directions internes Département.

- Une proposition de sensibilisation aux porteurs de projets sur l'égalité entre les filles et les garçons via le Centre Hubertine Auclert.
- La saisine de prestataires pour établir des devis relatifs aux mobiliers innovants
- Des rencontres sur sites avec les chefs d'établissement, les porteurs de projets et les équipes des services départementaux

A l'issue de cet accompagnement, il a été proposé à 10 établissements de venir présenter leur projet devant un comité de sélection, composé de représentants de chefs d'établissement qui ont eux-mêmes lancé des projets innovants sur le mobilier, des associations départementales de parents d'élèves, de personnalités qualifiées, des représentants de l'Education nationale, dont la Rectrice, et du Département en présence du Président du Conseil départemental.

3 projets ont été déclarés lauréats, Collège Pablo Neruda- Grigny : une nouvelle cour de récréation, la découverte de métiers, Collège La Nacelle- Corbeil-Essonnes : neuro flexi-classes, Collège Sonia Delaunay : signalétique, accueil et verdure.

Ces projets sont en cours de mise en œuvre ou d'analyse de la faisabilité technique afin d'être réalisés dans le courant de l'année 2021 ou durant l'année 2022. Les services départementaux poursuivent également leur accompagnement auprès des autres projets présentés devant le jury de sélection afin de les mettre en œuvre sur le moyen ou long terme. Un deuxième appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour la prochaine rentrée en 2022.

Le Département de l'Essonne lance un Plan emploi pour les jeunes



Avec la crise sanitaire et ses conséquences économiques, les jeunes rencontrent de grandes difficultés à trouver un premier emploi. C'est pourquoi, le Département de l'Essonne, se mobilise en mettant en place un Plan emploi des jeunes.

Le Département souhaite ainsi renforcer le recours à des jeunes recrutés dans le cadre de différents dispositifs. Ces recrutements permettront à des jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle et de découvrir les métiers de la fonction publique pour servir de tremplin vers l'emploi.

Il est ainsi prévu l'accueil de 100 apprentis sur la période 2021-2022 et de 140 apprentis sur la période 2022-2023.

La moitié des contrats PEC (Parcours emploi compétences) dédiés aux personnes éloignées de l'emploi, seront réservés aux jeunes de moins de 26 ans ou à des jeunes reconnus travailleurs handicapés de 30 ans maximum. Actuellement, la collectivité accueille en moyenne 110 à 130 agents en PEC, dont une vingtaine de PEC jeunes. Le nombre de stagiaires gratifiés de longue durée accueillis au sein

des services du Département est multiplié par trois en fonction des besoins des services.

La création d'une allocation de pré-recrutement a été mise en place au mois de septembre pour les étudiants en dernière année d'études dans le domaine social. Celle-ci sera conditionnée à un engagement de recrutement sur un poste de travailleur social au sein de la collectivité.

Le renouvellement du recrutement de 100 emplois saisonniers qui s'adresse prioritairement aux étudiants essonniers.

La création de 40 contrats de projet, dont une partie servira à recruter des conseillers qui interviendront auprès des collégiens, au sein des Maisons de l'Essonne afin de lutter contre la fracture numérique. La formation et le déploiement de ces conseillers numériques s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé pour le Plan France Relance.

Du concret pour l'égalité femme-homme

Dans le cadre du Plan égalité entre les femmes et les hommes (EFH) 2019-2020, le Département s'engage pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes auprès des agents et des usagers.



En 2021, des rencontres avec les professionnels communaux, intercommunaux, des établissements scolaires et des élus se sont déroulées tout au long de l'année, ainsi que des temps forts avec les collégiens pour la journée internationale des droits des femmes. Ces temps ont permis d'échanger avec des collégiens sur les métiers stéréotypés avec comme support l'exposition intitulée « pour mon métier, seul mon choix compte », créée en 2020.



Un réseau de référents au service de l'égalité femmes-hommes a également été déployé en 2019. Ils interviendront auprès des agents et des usagers. En interne, ils pourront être sollicités en cas de procédure de signalement et contribueront à produire un diagnostic précis de la situation (mixité des métiers, évolution des temps partiels, télétravail...).

En externe, le Département mène, avec l'appui des directions concernées, des actions auprès des Essonnien(ne)s sur des sujets tels que la lutte contre les préjugés sexistes ou encore les violences faites aux femmes.

Ainsi en 2020, le Département a apporté une subvention de 11470 € pour le dispositif « Téléphone pour les femmes en très grave danger ». Depuis son déploiement en 2014, 67 femmes victimes en ont bénéficié pour un total de 89 attributions, sur décision du Parquet. L'association Mediavipp 91 est chargée de l'évaluation des victimes et de leur accompagnement.

Par ailleurs, dans le cadre de subventions triennales, il a financé 7 associations essonniennes œuvrant dans la lutte contre les violences faites aux femmes, pour un montant de 334 460 € en 2021.

Dans le cadre de l'appel à projets citoyenneté 2021, 17 dossiers ont été financés à hauteur de 37 000 € pour des actions autour de l'égalité filles-garçons menées tout particulièrement auprès des collégiens. Depuis 2020, 2 associations sont en convention triennale pour des actions au sein des collèges essonniens, pour un montant annuel de 19 000 €.

Pour mon métier seul mon choix compte

L'exposition réalisée en 2020 a été mise à disposition des équipes éducatives des collèges et des professionnels de la jeunesse dès le mois d'octobre 2020. Le réseau Canopé est partenaire de cette action en promouvant l'exposition auprès de ses partenaires et en y associant un escape game.

Plan départemental de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Ce plan a pour objet d'organiser un maillage territorial des actions menées sur le territoire essonnien en matière de prévention, de repérage, de sensibilisation, de prise en charge et d'accompagnement tant envers les professionnels que les victimes de violences sexistes et sexuelles. Il complète l'engagement que le Conseil départemental de l'Essonne a porté sur cette problématique au travers de ses trois plans : le Plan départemental du développement de la citoyenneté et de l'affirmation des valeurs républicaines, le Schéma de l'enfance et des familles, le Schéma directeur de la sécurité et de la prévention de la délinquance.



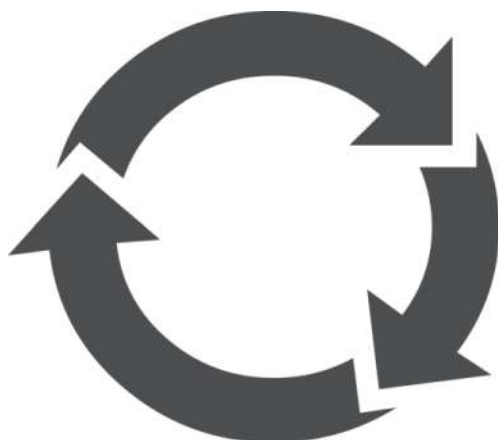
Réseaux locaux de lutte contre les violences intrafamiliales ou contre les violences sexistes et sexuelles

Ces réseaux interprofessionnels, soutenus par la référente départementale pour la lutte contre les violences conjugales, sont créés à l'initiative des communes ou intercommunalités. Ils s'appuient sur les comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance ou sur d'autres instances (CCAS, mission locale, PMI, etc.). La Préfecture et le Conseil départemental participent également à ces réseaux. Ils facilitent le repérage des victimes, ainsi que leur accompagnement.

Outre la création de groupes de travail, les communes ou intercommunalités peuvent signer des contrats de mobilisation et de coordination locale permettant de formaliser différentes actions visant à repérer les victimes de violences sexistes et sexuelles et à les orienter ou les accompagner. Les collectivités lancent notamment des actions en direction du public à l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Le Conseil départemental recense ces actions afin de les valoriser, avec la Préfecture.

Directions départementales impliquées

- ✓ Direction des ressources humaines
- ✓ Direction de l'éducation et des collèges
- ✓ Mission développement durable
- ✓ Direction du développement social
- ✓ Direction de l'autonomie
- ✓ Direction de la citoyenneté de la jeunesse et de la vie associative
- ✓ Direction de la sécurité et de la prévention
- ✓ Direction du Domaine et du Patrimoine



CONTRIBUER A UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

- Vice-présidence déléguée à la biodiversité et à la transition écologique
- Vice-présidence déléguée aux collèges et à la réussite éducative
- Vice-présidence déléguée aux ressources humaines et aux affaires générales
- Présidence déléguée à la ruralité, à l'agriculture et à l'alimentation

Donner de la place à l'économie locale, sensibiliser et réduire les déchets, des enjeux du quotidien

L'Essonne : vers un territoire zéro déchet



Le Département de l'Essonne poursuit son travail d'amélioration de la gestion de ses propres déchets, dans un souci d'exemplarité, à travers notamment des actions sur la gestion et la collecte de ses déchets dangereux et non dangereux sur les sites départementaux. Mais, également via la mise en œuvre de la convention avec l'éco-organisme Ecologic visant à l'amélioration de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques du Département et le renouvellement de la convention avec l'éco-organisme Corepile pour la collecte des piles usagées sur les bâtiments départementaux.



Au quotidien, la MDD gère annuellement, près de 184 tonnes de déchets non dangereux sur 5 sites départementaux, et, depuis la mise en œuvre de la convention avec ECOLOGIC, 2 tonnes de DEEE ont été collectées.

Pour accompagner le territoire, le Département propose de nombreuses aides logistiques et financières. Pour les faire connaître un guide a été réalisé et envoyé à toutes les communes et EPCI du territoire à l'automne dernier. Ainsi, 9 aides financières ont été accordées dans le cadre de la politique déchets 2019-2022.



Essonne verte Essonne propre (EVEP)

Depuis 26 ans, le Conseil départemental, dans un souci



d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'environnement et au cadre de vie, renouvelle l'opération « Essonne verte Essonne propre ». Son but principal : développer en Essonne le sens de « l'écocitoyenneté ». Il s'agit de mobiliser sur l'ensemble du territoire départemental le plus grand nombre d'acteurs locaux (citoyens, associations, établissements scolaires, collectivités, entreprises...), par des actions éducatives, à l'écocitoyenneté (respect du cadre de vie, lutte pour la réduction des déchets...) et des opérations de valorisation des milieux naturels. Les éditions 2020 et 2021 ont été marquées par la crise sanitaire avec de nombreuses annulations et reports d'opérations. Cependant, malgré ce contexte difficile, il est à noter la persistance d'une forte mobilisation des acteurs locaux sur cette problématique. Avec pour 2021, plus de 220 opérations enregistrées dans le cadre de l'appel à projets lancé sur la période décembre 2020 et janvier 2021.



Toujours plus d'exemplarité dans la gestion des déchets dans les collèges



Depuis la rentrée 2019, le Département de l'Essonne collecte les déchets alimentaires des collèges du territoire. A ce jour, 38 collèges sont collectés 2 fois par semaine par une entreprise spécialisée, qui garantit une valorisation des biodéchets en compostage. D'ici 2023, l'ensemble des collèges vont bénéficier de cette collecte spécifique pour répondre à la législation en vigueur, quand l'implantation est possible techniquement.

Le retour d'expérience de cette première année d'activité montre une réelle implication de la part des établissements. Entre septembre 2019 et avril 2021, ce sont près de 57 tonnes de biodéchets qui ont été valorisées et qui ont évité l'exutoire des ordures ménagères.



Des temps de formations spécifiques sont proposés en amont, aux personnels de restauration et aux élèves. Ces moments d'échanges permettent d'aborder toutes les questions relatives à ces changements de pratiques (consignes de tri, règles d'hygiène, dotation de matériel, sac biodégradables, valorisation). Avec la collecte des biodéchets, les élèves deviennent acteurs et responsables vis-à-vis de leur production de déchets. Ce sont eux qui réalisent le débarrassage de leur assiette grâce à des codes couleurs permettant de se repérer facilement. Ainsi, les cantines ont désormais 3 flux de déchets identifiables : biodéchets, ordures ménagères et tri sélectif.

Du bon du bio du local

Le contenu des assiettes est primordial pour la santé des jeunes collégiens. Afin d'assurer l'équilibre nutritionnel des repas préparés par les équipes d'agents départementaux, un plan alimentaire départemental a été élaboré et garantit un équilibre, sur cinq semaines, dans les repas confectionnés. Le Département est particulièrement attentif aux denrées utilisées pour la production des repas : qualité, fraîcheur, recours aux produits bios, labellisés et locaux. Les commissions de restauration, organisées dans chaque collège, sont l'occasion d'associer les élèves, les parents d'élèves, les professeurs volontaires à cette recherche de qualité et d'amélioration. Le bio prend chaque jour plus de place dans les restaurants scolaires. Avec l'arrivée de la loi EGalim (50% de produits de qualité dans nos assiettes), le bio représentera à terme 20% des achats alimentaires du Département et le recours aux circuits courts sera privilégié. Un travail est conduit en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France pour renforcer encore notre action en ce sens et mettre en relation producteurs locaux et fournisseurs.

Prix de l'innovation durable



Depuis 2016, le prix de l'innovation durable repère, accompagne et valorise les initiatives innovantes des Essonnais, et malgré la situation sanitaire, la promotion 2020 de ce prix a bien eu lieu, après un appel à candidatures qui a réuni 26 candidats, porteurs de projets dans les domaines de la transition énergétique, les nouvelles technologies, le lien social, l'agriculture urbaine, les solidarités, l'économie circulaire, l'éco-construction, etc.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



66 projets accompagnés

240 K€ attribués

29 lauréats

Pour son édition 2020, le Prix de l'innovation durable du Département a pérennisé son partenariat avec le programme Emergence, porté par l'association France Active Seine-et-Marne-Essonne, afin de mieux accompagner les porteurs de projet. Pendant 9 mois, France Active les a aidés à monter en compétence avant le jury final, dans des circonstances très particulières : pré-sélectionnés à distance au début du 1er confinement, ils ont pu expérimenter un accompagnement exigeant et réalisé presque à 100% en ligne, alternant sessions de formation en visio-conférence, ateliers d'intelligence collective en ligne, et RDV personnalisés par téléphone. A la suite de ce parcours, les porteurs de projet ont bénéficié d'un coaching communication, toujours à distance, par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF). Le premier prix 2020 d'un montant de 15 000 € a été attribué au projet « VR bus », porté par l'association Culture 360, à Evry-Courcouronnes, pour son utilisation de l'outil vidéo et la « VR » (réalité virtuelle) dans le cadre de projets de médiation culturelle.

Autopartage de la flotte départementale

L'autopartage est un système qui permet d'utiliser un véhicule en libre-service via une technologie embarquée. L'accès au véhicule se fait à l'aide d'un badge : les papiers et les clés sont déjà à l'intérieur du véhicule. Ce nouveau dispositif permet une plus grande souplesse sur la disponibilité des véhicules. Concrètement, avec l'autopartage les agents peuvent réserver un véhicule uniquement pour la durée de la mission : la voiture n'est pas bloquée pour une journée entière et reste disponible pour un autre collègue ! Le pool de véhicules est ainsi optimisé. Par ailleurs, deux zoé font l'objet d'une expérimentation pour la location aux agents à titre privé, le soir ou le week-end à des tarifs avantageux.



La Semaine européenne du développement durable (SEDD)

La SEDD est une manifestation annuelle qui a pour objectif de promouvoir les enjeux du développement durable et de favoriser l'action individuelle et collective à l'échelle européenne, sous l'égide du Ministère de la transition écologique et solidaire.

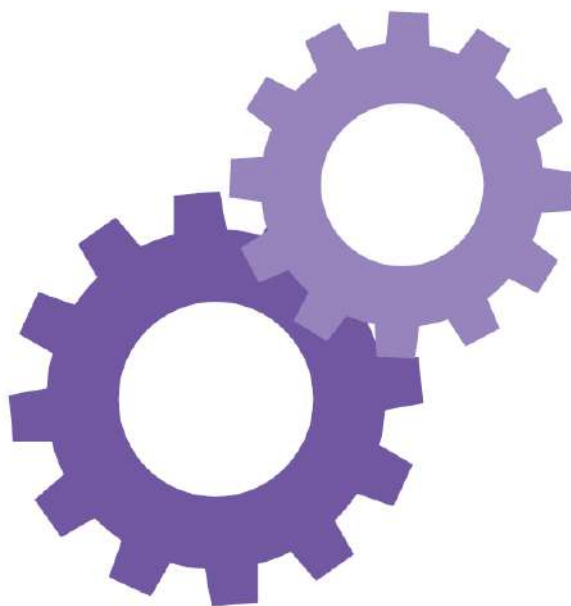
Pour la 7ème édition, le Département de l'Essonne a de nouveau transformé la Semaine en Quinzaine, afin de proposer aux agents divers ateliers et animations de sensibilisation. 7 animations originales, conviviales et écoresponsables ont été organisées sur la pause méridienne (auto réhabilitation, attrape rêve réalisé avec des produits de récupération, Dépann'velo, sensibilisation zéro déchet, ateliers numériques « Transition énergie climat » : fresque climat, éco-gestes, quizz sur la rénovation énergétique, rénovation et matériaux biosourcés).



La participation a été au rendez-vous malgré la nécessité de réduire le nombre de participants compte tenu du contexte sanitaire. Elle continue avec ses éditions annuelles de favoriser le vivre ensemble, d'encourager le comportement écoresponsable des agents et la prise de conscience des enjeux globaux. De plus, leur mobilisation démontre l'intérêt porté à des animations concrètes qui ont du sens et qui traduisent cette attention portée en faveur du développement durable au sein du Département.

Directions départementales impliquées

- ✓ Mission développement durable
- ✓ Direction de l'éducation et des collèges
- ✓ Direction des ressources mutualisées



PROCESSUS PARTICIPATIFS/GOUVERNANCE EVALUATION

- Vice-présidence déléguée aux partenariats avec les territoires, à l'enseignement supérieur, à la recherche et aux projets transversaux
- Vice-présidence déléguée à la biodiversité et à la transition écologique
- Vice-présidence déléguée aux ressources humaines et aux affaires générales
- Vice-présidence déléguée à l'attractivité et la prospective, à la transition numérique et au tourisme
- Vice-présidence déléguée aux finances et à l'efficacité des politiques publiques

Exemplarité, transversalité et écoute : des gages de réussite pour les projets du Département

Evaluation de la Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable



Afin de faire du développement durable l'empreinte du mandat et pour mieux répondre aux défis de l'Essonne en la matière, le Conseil départemental a voté, en 2019, la Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable (FREDD), afin de répondre aux objectifs internationaux de développement durable (ODD) et ainsi relever les grands défis appelés à guider l'avenir de l'Essonne.



Pour mener à bien les objectifs fixés dans le cadre des 12 actions phares de la feuille de route, des outils d'évaluation ont été mis en place sur les années 2020/2021. Un travail d'évaluation qualitative a été réalisé fin 2020. L'objectif aujourd'hui est de mener un travail évaluatif spécifique de 4 actions phares, dont la Prime Eco-logis 91. La Mission développement durable avec l'Inspection générale travaille, avec les directions concernées, pour consolider les indicateurs chiffrés proposés pour 2020, afin de faire émerger les prémises de la révision de la stratégie à définir en 2022.

Territoire d'action départementale -TAD

Depuis la création du principe des 7 Territoires d'action départementale adopté en 2016, leur mise en œuvre est progressive, avec la nomination des délégués territoriaux, la mise en place des liens entre les directions concernées par des projets sur les territoires et la mise en place d'un suivi de l'action départementale par TAD.



7 bilans territoriaux 2021 réalisés à l'échelle des TAD ont été réalisés pour la période 2015 à 2020. Ces bilans présentent une vision de l'intervention départementale, tant financière qu'en termes de conduite de politiques publiques. Une partie des bilans comportent des chiffres clés sur différentes thématiques (démographie, logements, revenus et emploi) pour présenter le territoire et ses spécificités. Les bilans territoriaux s'organisent ensuite en 4 grands domaines de politiques publiques correspondant à l'organisation administrative des services départementaux.

Toutes les cartographies figurant dans les bilans de TAD sont rassemblées en un atlas.

Par ailleurs, les agents départementaux ont depuis 2021 un outil qui permet de consulter, visualiser et télécharger de nombreux indicateurs sous forme de cartes dynamiques et de bases de données, à de multiples niveaux territoriaux allant de la Région-Île-de-France aux communes essonniennes, en passant par les TAD et les EPCI.

Préparation des projets du Département dans le Contrat de plan État Région

Dans le cadre de la préparation du contrat de plan Etat-Région 2021-2027 (CPER), l'État et la Région Île-de-France ont conduit un travail préalable de définition des orientations prioritaires de la future contractualisation, enrichi par les contributions de nombreuses collectivités territoriales. Fruit de ces discussions, un accord-cadre sur le CPER, a été signé par l'État et la Région au printemps 2021. Il fixe les engagements financiers globaux de l'État et de la Région pour chacun des volets thématiques du CPER.

Une phase de négociation s'est ensuite mise en place afin de préciser la déclinaison des engagements financiers inscrits dans cet accord-cadre et d'aboutir à la conclusion du contrat de plan d'ici la fin 2021. Dans cette perspective, le Département a présenté les enjeux du territoire qu'il souhaite soutenir à travers l'aménagement durable et la cohésion du territoire, l'enseignement supérieur et recherche, la transition écologique, la culture, l'emploi et le développement économique.

L'Essonne à la pointe de la recherche sur le climat et les enjeux environnementaux



Parce que le triptyque enseignement supérieur, recherche et innovation est l'ADN du territoire, le Conseil départemental de l'Essonne a bâti, une stratégie volontariste de soutien à la recherche scientifique et à l'innovation technologique. Consciente du potentiel essonnien, la collectivité a souhaité pleinement s'investir dans ce secteur hautement compétitif, également source de croissance économique et créateur d'emplois. Ainsi, du plateau de Saclay au Genopole, en passant par le pôle économique de l'aéroport d'Orly, l'Essonne est reconnue comme un territoire d'excellence au sein de la métropole francilienne, un territoire qui participe au rayonnement, à l'attractivité et au dynamisme de la région capitale.



Le futur « Campus Muséum Brunoy », et son pôle d'excellence scientifique « Biodiversité et santé » essonnien se concrétisent. Le Muséum national d'Histoire naturelle, la Région Île-de-France, le Département de l'Essonne, la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et la commune de Brunoy ont en effet signé une convention de financement et de partenariat le 10 octobre 2020.

Ce projet de « Campus Muséum Brunoy » prévoit une modernisation et un développement du site. Actuellement, 80 chercheurs travaillent dans des locaux éparses, vétustes et énergivores. Grâce à cette rénovation, les coopérations entre les différentes équipes seront facilitées. Ainsi un bâtiment neuf, conforme aux normes environnementales et réunissant tous les chercheurs, va être édifié. Il comprendra des laboratoires mutualisés, des plateformes et équipements de pointe, des espaces de bureaux, des salles de réunion et de travaux pratiques. Il accueillera également des filières de formation du Muséum, faisant de ce site un véritable Campus situé à proximité de Paris et des sites historiques du Muséum. La diffusion des connaissances auprès de publics variés (le grand public, les scolaires) sera particulièrement recherchée.

Dans le cadre de ces aménagements, deux parcelles d'une superficie totale de 6 hectares seront également cédées à la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et à la commune de Brunoy dans la perspective d'une ouverture au public.

Accompagnement du projet du Campus Paris Saclay

Les logiques de synergie entre l'Université Paris-Saclay, son ancrage territorial et l'action du Département sont d'ores et déjà à l'œuvre depuis plusieurs années. Pour autant, il est souhaité pouvoir consolider ces engagements et cette coopération et en structurer les modalités de mise en œuvre au bénéfice de chacune des parties signataires de la convention de partenariat proposée afin de s'inscrire tant dans la continuité que la durée.

Le partenariat entre l'Université Paris-Saclay et le Conseil départemental de l'Essonne voté en Assemblée départementale 2021 a pour objectif de consolider les actions déployées à destination des collégiens sur l'ensemble du territoire essonnien. Ces différentes actions visent à permettre aux collégiens de découvrir les parcours universitaires et scientifiques, à apporter un soutien aux étudiants et à contribuer au rayonnement de l'Université Paris-Saclay. Elle vise également à apporter un soutien aux étudiants à travers l'aide à des épiceries solidaires. Enfin, elle propose de contribuer au rayonnement de l'Université Paris-Saclay et renforcer le partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne

Convention Département / EPAPS

Le Département de l'Essonne entretient des liens historiques avec le territoire de l'opération d'intérêt national et participe au travers de différentes actions, au développement de ce territoire. La vision départementale sur l'évolution de ce territoire est celle d'un développement concerté, équilibré et durable, alliant développement économique, développement résidentiel, création de services et préservation du cadre de vie.

Le Département contribue activement au développement et au renforcement de la vocation économique et scientifique du Plateau de Saclay. Il finance de nombreux équipements d'enseignement supérieur et de recherche, dans le cadre des CPER (Contrats de Plan Etat-Région). Il œuvre également pour l'amélioration des déplacements.

Le Conseil départemental de l'Essonne s'engage pour ce territoire d'excellence, aux côtés des acteurs qui le constituent, et notamment de l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS). Cet engagement est formalisé dans une convention de partenariat approuvée par l'assemblée départementale du 27 mai 2019 et signée par les deux parties le 17 septembre 2020.

Cette convention doit permettre une action concertée entre les deux institutions pour le développement de projets sur le Plateau, autour de quatre grandes thématiques :

- Créer un cluster d'échelle mondiale
- Articuler développement du Cluster et des mobilités
- Concilier développement urbain et préservation des milieux naturels
- Garantir un cadre de vie de qualité et veiller à l'attractivité résidentielle.

La convention définit des perspectives communes pour les années à venir dans les domaines de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le développement économique et l'emploi, les mobilités et les déplacements, l'agriculture, les milieux naturels et les paysages, le logement, le cadre de vie, le tourisme, le loisir, la culture et les services à la population.

Le développement du campus urbain s'accompagnera de l'ouverture de nouveaux sites départementaux ou de la rénovation de ceux existants : collèges (Massy, Orsay, Gif-sur-Yvette), nouvelle caserne de pompiers, déménagement de l'IDEF (Institut départemental de l'Enfance et de la Famille) à Orsay, Maison départementale des solidarités aux Ulis et Maison de l'Essonne à Palaiseau.

Le Département de l'Essonne associe les citoyens pour l'évolution de son réseau social

Les réseaux sociaux sont devenus les vecteurs privilégiés pour aller chercher de l'information, d'autant plus en temps de crise sanitaire. Le Département a souhaité associer les citoyens à l'évolution des contenus publiés sur les réseaux sociaux du Département à travers un questionnaire auxquels chacun a pu répondre.

TERRITORIA 2020 : le Département de l'Essonne décroche deux Prix !

L'Observatoire TERRITORIA a remis les Prix TERRITORIA 2020 visant à valoriser les initiatives innovantes des collectivités territoriales. Le Département de l'Essonne s'est vu décerné le prix TERRITORIA Argent, dans la catégorie « Communication », pour la campagne digitale « Rock Your Career » destinée à attirer les chercheurs basés au Royaume-Uni sur le Plateau de Saclay. Il a aussi été distingué dans la catégorie « Gouvernance » par le TERRITORIA Bronze pour la Fondation Essonne Mécénat.



Prix action pour la planète



La transition écologique et solidaire nécessite la mobilisation et la participation de tous, elle doit permettre, pour ce faire, d'encourager l'initiative du citoyen. Le prix Action pour la planète, créé en 2015, met en lumière les initiatives essonniennes en faveur de la transition énergie-climat et en matière d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, de consommation responsable, de vivre ensemble, afin de donner à d'autres l'envie d'agir. Il valorise leur implication et récompense leur engagement, au quotidien, pour un territoire plus résilient.



Le contexte sanitaire complexifie la mise en œuvre de projets collectifs. La difficulté de projection impacte la planification des projets pour en assurer ainsi leur développement et leur pérennité. Pour cette 6^{ème} édition, 10 initiatives éco-essonniennes, portées par des collectifs citoyens, associations ainsi que des établissements scolaires ont été sélectionnées par un jury et départagées par un vote citoyen, avec plus de 3 000 votes.

Le 1^{er} prix dans la catégorie « établissements scolaires » est décerné au collège Pierre Mendès France, à Marcoussis pour son projet « Monstres et merveilles de la nature », engagé collectivement en faveur de la réalisation d'un court-métrage mettant en scène les enjeux de développement durable.

Vers une politique éco socio responsable 2.0



La politique éco-responsabilité 2.0 du Département de l'Essonne, qui a vocation à constituer l'ensemble des politiques publiques concernées et le cadre de mobilisation des services départementaux a été votée en septembre 2020 par l'Assemblée départementale. Avec 20 actions, organisées en 5 axes de travail (collèges, administration, mobilités, environnement, citoyenneté), cette nouvelle politique couvre tout le champ d'action de l'éco-responsabilité. A travers ce plan ambitieux, articulé avec l'action publique du Département

sur le territoire, la collectivité veut allier efforts individuels de ses 4000 agents et engagements de l'administration. Les actions ont été co-élaborées avec les directions opérationnelles, en lien avec les résultats du bilan 2019 des émissions de gaz à effet de serre du Département. Certaines sont entièrement nouvelles (valorisation de l'engagement civique et citoyen des agents, la promotion du sport au travail...). D'autres sont des approfondissements d'actions déjà engagées, la différence entre les plans éco-responsabilité de 2017 et 2020 résidant dans le changement d'échelle et l'adjonction systématique d'objectifs chiffrés ambitieux. Toutes ces actions ont été sélectionnées pour leur potentiel impact en matière de réduction des gaz à effet de serre et leur valeur d'exemplarité sur le territoire, en cohérence avec les orientations de la Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable.



Un point d'étape annuel sur l'avancement des actions sera réalisé devant les élus départementaux afin de permettre une visibilité sur la progression des projets par des indicateurs chiffrés. Pour chaque action, un indicateur-phare est suivi afin de comparer son état d'avancement par rapport aux objectifs chiffrés fixés en 2020.

Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER)



Le Département de l'Essonne a engagé, en 2019, un travail de réflexion en vue de l'élaboration du SPASER, à la suite de sa politique départementale de l'achat 2016-2021. Elle a été renforcée par la nouvelle politique éco-responsabilité du Département, et son plan d'actions 2020-2022, adoptée en Assemblée départementale le 28 septembre 2020 et qui se veut être l'ensemblier des politiques publiques concernées.



En 2021 a été réalisé un bilan de la politique achat 2016-2021, avec un focus sur certaines actions phares, et la présentation des grandes orientations du projet de SPASER. Celui-ci sera ensuite soumis à l'adoption de l'Assemblée départementale en fin d'année 2021, articulé autour de 4 grandes orientations pour une commande publique du Département de l'Essonne au service de : la vitalité économique responsable ; l'inclusion sociale et la lutte contre le chômage ; la réduction de l'empreinte écologique de ses activités ; et l'innovation et la performance écologique.

Projet partenarial d'Aménagement du Grand Orly

Le Grand Orly, situé aux limites des départements de l'Essonne et du Val-de-Marne, concentre des activités économiques d'importance majeure pour l'Île-de-France, notamment la plate-forme aéroportuaire d'Orly et le marché d'intérêt national de Rungis. Il constitue un vaste territoire d'une superficie de 9 300 hectares et plus de 360 000 habitants. Il accueille environ 170 000 emplois directs. Le Grand Orly constitue la porte d'entrée de l'Essonne et du territoire métropolitain. Il dispose d'une visibilité nationale et internationale, comme au nord de l'Île-de-France, le pôle de Roissy et à l'ouest le pôle de la Défense, qui constituent des marqueurs forts d'aménagement du territoire soutenant le développement économique.

Le Projet partenarial d'aménagement (PPA) est un dispositif issu de la loi du 23 novembre 2018 portant Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN). Sur proposition de l'État, les acteurs publics et privés en charge du développement du Grand Orly se sont saisis de cet outil pour élaborer une stratégie partagée de développement et d'aménagement.

Le plan d'action du PPA prévoit notamment le lancement d'une étude cadre sur le développement urbain, économique et commercial. Cette étude s'articule avec deux autres études structurantes: la première sur les mobilités et la seconde sur la logistique. Le Département s'inscrit activement dans les réflexions relatives au Grand Orly, premièrement dans le cadre des Rencontres du Pôle d'Orly et de leurs suites, mais également dans le cadre du PPA. A ce titre, le Département finance l'étude cadre visant à prendre la mesure des nombreux développements projetés à l'échelle du Grand Orly, afin de s'assurer de leurs conditions de faisabilité et d'anticiper les impacts générés par ces projets.

Directions départementales impliquées

- ✓ Direction des études, observation, prospective
- ✓ Direction de l'animation territoriale, de l'attractivité et des contrats
- ✓ Direction de l'affaires juridiques et de l'achat
- ✓ Mission développement durable

Indicateurs de développement durable du territoire de l'Essonne

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET
POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUESMoins de 1%
de la
population
essonniennne
impactée par
le
dépassement
de NO₂

Polluants atmosphériques

- Moyenne annuelle de NO₂⁽¹⁾ en Essonne comprise entre **6 µg/m³** et **80 µg/m³** (moyenne annuelle limite 40 µg/m³). Moins de 1% de la population essonniennne impactée.
- Moyenne annuelle des PM10⁽²⁾ en Essonne **13 µg/m³** (station rurale) et **35 µg/m³**. La valeur limite est respectée en 2020 (moyenne annuelle limite 40 µg/m³)
- Moyenne annuelle des PM2.5⁽²⁾ en Essonne comprise entre **7 µg/m³** sur la station rurale et **17 µg/m³** en zone urbaine (moyenne annuelle limite 25 µg/m³). Le dépassement de l'objectif de qualité (**10 µg/m³**) concerne moins de 1% des Essonniens. (Source : Airparif, 2021)



(1) oxydes d'azote formés essentiellement lors de combustion (principalement combustibles fossiles, incinération), irritant pour l'Homme (pour le NO₂), participant aux « pluies acides »

(2) particules issues principalement de combustions liées aux activités industrielles ou domestiques, et aux transports. Nocives pour l'homme (maladies cardiovasculaires, respiratoires, cancers), dégradation des bâtiments, impact sur le climat

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES NATURELLES

15 VIE
TERRESTRE1701 ha
d'ENS acquis
par les
collectivités

Espaces naturels

- 7 communes labellisées « Trophée fleur verte » en 2021 sur **59** communes labellisées (Source : CD91 - année 2021)
- **1701 ha** acquis par les collectivités grâce à l'aide du CD91 (Source : CD91 - année 2021)
- **17 692** visiteurs et 61 animations réalisées à Montauger ayant bénéficié à **1045** personnes (Source : CD91 - année 2020).
- **Nature en ville 384** jardins labellisés « Jardins Naturels Sensibles » au 1^{er} juillet 2021 (Source : CD91)



FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE38 390
personnes
suivies en
PMI et
planification

Santé

38 390 personnes accompagnées en protection infantile, en protection maternelle, et en planification et éducation familiale (année 2018).

Près de 100% des enfants scolarisés en petite section de maternelle en 2018 ont bénéficié d'un dépistage (visuel et auditif)

877 Essonniens ont bénéficié d'une consultation infirmière de prévention

Enfance, éducation

35 350 places d'accueil (assistantes maternelles, établissements d'accueil jeune enfant) des moins de 3 ans (chiffres 2018) soit **63%** des besoins.



FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE, LES SOLIDARITÉS ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

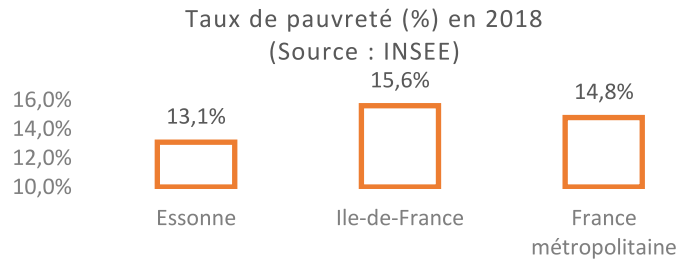
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



2 022 ménages aidés via le FSE

Pauvreté, insertion, logement

1 374 ménages aidés pour l'accès au logement, 550 pour le maintien dans le logement, 2 022 pour l'aide à l'énergie via le Fonds de solidarité logement pour 460 K€ (Source : CD91 – rapport GIP-FSL – année 2019)



PRODUIRE ET CONSOMMER SELON DES MODES RESPONSABLES

Déchets

Chaque Essonnien a produit 537kg de déchets ménagers et assimilés (soit en augmentation de 8% par rapport à 2015). 48 % de ces déchets sont traités par des usines d'incinération (source ordif – année 2019).



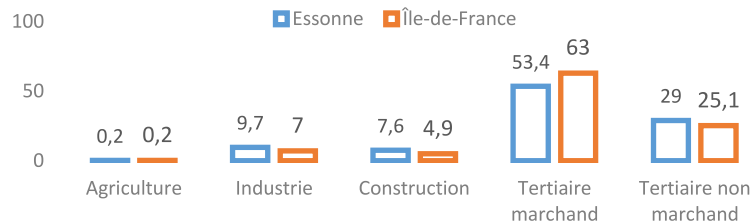
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



537 Kg de déchets ménagers et assimilés produits par Essonnien

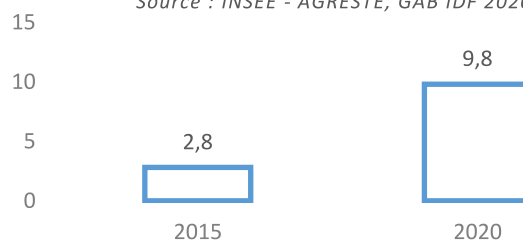
Economie

Typologie d'activité des établissements actifs en 2018
Insee CLAP - Connaissance locale de l'appareil productif (en%)



Agriculture

Evolution de la part de la Surface Agricole Utile (en %) consacrée à l'agriculture biologique en Essonne entre 2015 et 2020
Source : INSEE - AGRESTE, GAB IDF 2020



Analyse du budget transition énergie climat de la collectivité

Contexte

Depuis 2017 et le vote du Schéma départemental de la transition énergie climat de la collectivité, le Département avait fait le choix d'avoir un regard sur le budget de la collectivité consacré à la transition énergie-climat. Le suivi du budget sous cet angle a été mis en lumière chaque année en annexe du rapport développement durable de la collectivité.

Cette réflexion, pionnière à l'époque, permet d'esquisser les bases d'un projet à venir plus robuste, qui s'inscrirait dans une démarche plus intégrée, plus transversale et porteuse d'une réelle volonté politique de faire des choix des orientations budgétaires au regard de la transition énergie-climat.

En effet, depuis 2019, des expérimentations ont été menées par plusieurs acteurs nationaux et européens afin d'aller plus loin, et de développer le « budget vert » ou « budget climat » : une analyse au travers du prisme environnemental des dépenses de la structure ligne à ligne, organisée comme un processus de gestion. L'*Institute for Climate Economics*, I4CE, association fondée par la Caisse des Dépôts et l'AFD, a ainsi proposé en 2019 sa 1^{ère} évaluation à 360° du budget de l'Etat au regard des enjeux climatiques.

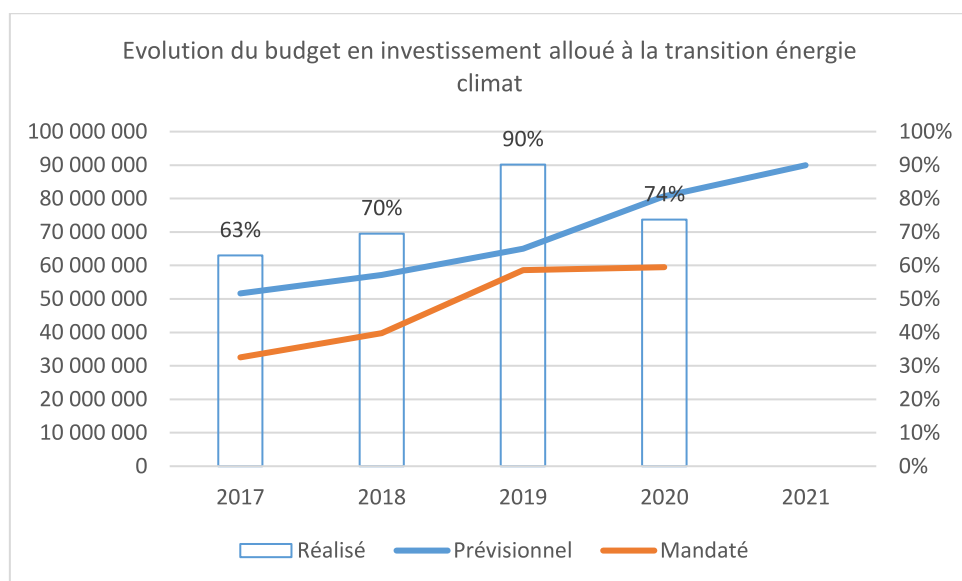
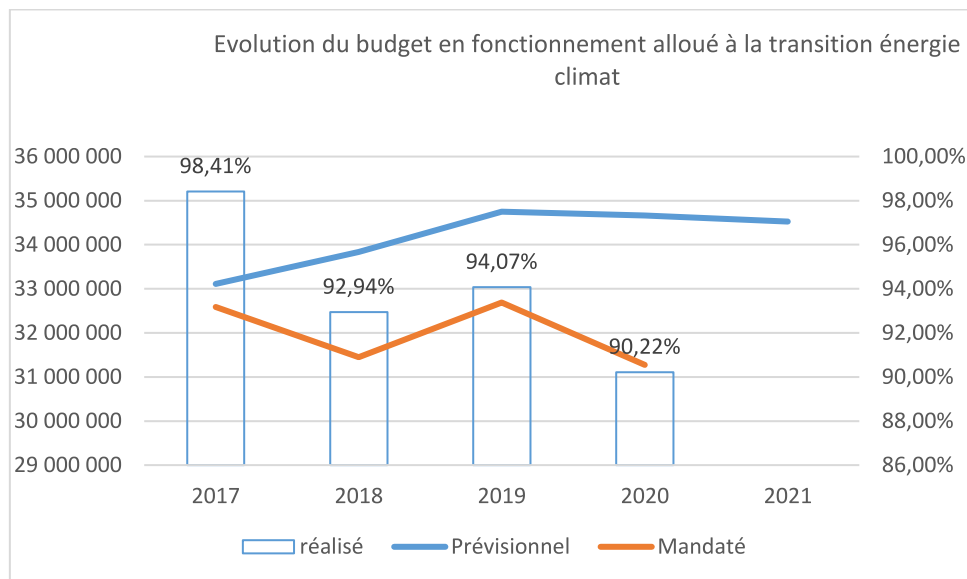
Au vu des réflexions actuelles, il semblait donc intéressant de proposer une rétrospective de ce suivi tout en pointant les avantages et les limites de la démarche portée avant d'envisager un projet plus global de type « budget vert » de la collectivité.

L'analyse existante depuis 2017 au Département de l'Essonne

L'analyse des dépenses contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou à l'adaptation aux impacts du changement climatique au sein de l'institution et sur le territoire essonnien montre l'engagement concret du Département pour la transition énergie-climat. En effet, le cumul des dépenses représente un engagement financier au niveau du budget primitif qui a eu tendance à évoluer entre 2017 et 2021 passant de 51 à 89 millions en investissement et de 33 M€ à 34,5 M€ en fonctionnement en prenant en compte ces dernières années un budget global de plus en plus contraint. Elles ont été identifiées au regard de :

- La réduction des consommations énergétiques de la collectivité dans les bâtiments et par les déplacements,
- La prise en compte de l'amélioration des équipements informatiques et du télétravail
- Le développement des énergies renouvelables,
- La prévention de la précarité énergétique (rénovation énergétique des logements, accompagnement des ménages...),
- L'éco mobilité (en interne et sur le territoire) et le soutien aux transports collectifs et aux circulations douces,
- Le soutien à la recherche sur les enjeux climat énergie (projet ICE, Infrastructure pour le Climat et de l'Environnement),
- La sensibilisation et l'animation pour acculturer les publics et partenaires du Département aux enjeux de la transition énergie-climat (éducation au développement durable dans les collèges, coopération décentralisée, sports de nature...), ainsi que les incitations financières (soutien aux PNR, au CAUE...),
- La préservation des espaces naturels sensibles (acquisition et entretien) dont les multiples fonctionnalités réduisent les effets du dérèglement climatique : inondations, sécheresse, canicule, ...
- La production agricole locale et respectueuse de l'environnement (alimentaire et non alimentaire)

Cette approche a été consolidée par l'analyse du compte administratif pour vérifier l'effectivité de la dépense.

Vision globale du budget depuis 2017 en fonctionnement et en investissement

Cette analyse du budget fait apparaître différents cas de figure, selon le degré de précision de la définition du programme :

- L'identification des programmes correspond explicitement aux enjeux de transition énergie-climat et permet un suivi assez fin des actions départementales concernées
- D'autres programmes sont consacrés partiellement à ces enjeux
 - o Quelques opérations seulement du programme y contribuent
 - o Au sein de l'opération, seule une partie des dépenses y est consacrée. Aussi il a été procédé pour ces cas, un calcul par ratio permettant d'estimer la contribution des crédits à la transition énergie climat.
 - o Certains programmes mixant des dépenses de natures très différentes rendent l'estimation de l'effort financier départementale plus grossière (dématérialisation par exemple)

- Enfin chaque année, un travail est à réaliser auprès des directions pour s'assurer que les programmes pris en compte sont toujours d'actualité, si de nouveaux programmes ont été créés.

Cet exercice, montre par ailleurs un certain nombre de limites et de difficultés :

- La vision transversale est rendue difficile du fait de la restructuration régulière du budget, des dénominations de programmes qui sont par ailleurs parfois trop générales et qui doit faire l'objet d'un travail annuel avec les directions.
- L'analyse des chiffres amène à distinguer :
 - D'une part, les efforts financiers positifs dont l'augmentation traduit l'investissement concret du Département pour la transition énergie-climat
 - D'autre part, les dépenses correspondant à la réponse de la collectivité aux conséquences du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût de l'énergie dont l'augmentation traduit en fait une dégradation de la situation et la nécessaire adaptation du territoire à cette évolution.

Enfin, n'ont pas été prises en compte les dépenses liées aux consommations énergétiques qui constituent plus une résultante de la hausse du prix de l'énergie, de la qualité actuelle du patrimoine bâti départemental et des usages de leurs occupants. Elles ne contribuent pas expressément à l'effort global de la collectivité pour la transition énergie climat de l'Essonne. Le suivi de cet indicateur reste néanmoins intéressant dans la mesure où la maîtrise de ses dépenses s'avère absolument nécessaire mais ces dernières ne relèvent pas de la même logique.

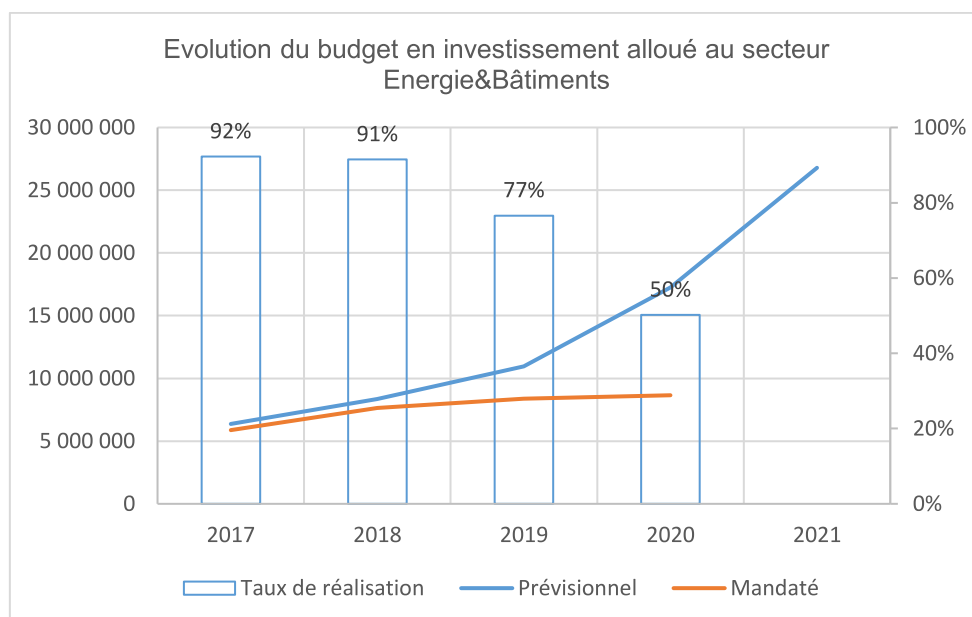
Dans ces hypothèses, l'analyse a donné en tous cas, une lecture nouvelle de l'engagement de la collectivité pour la transition énergie-climat.

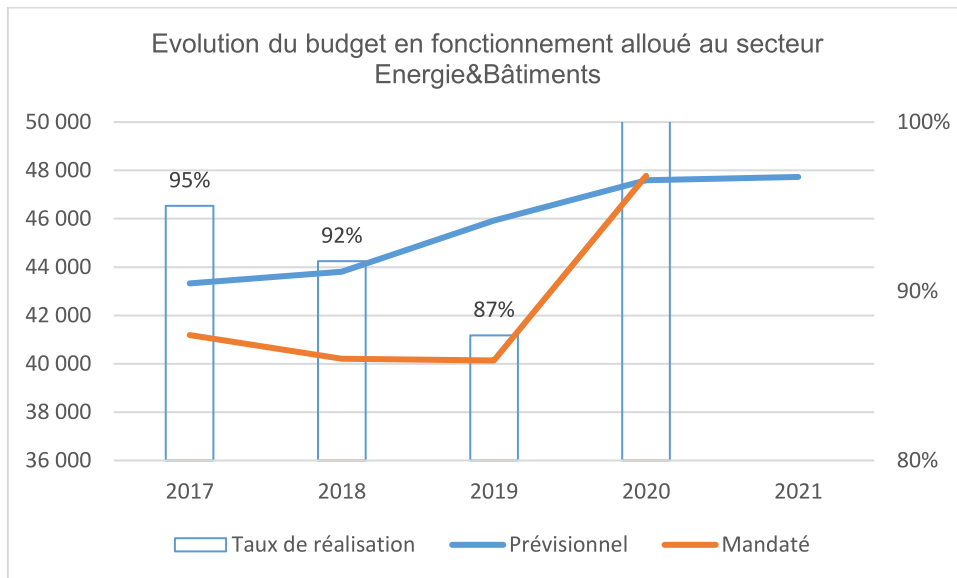
Lecture par axe du Schéma départemental transition énergie climat :

Energie Bâtiment

Investissement : les dépenses prises en compte sont liées aux travaux liés directement à la rénovation visant l'amélioration de la performance énergétique, et la restructuration de bâtiments, collèges et sites administratifs, pour lesquels il est considéré que 15% peut raisonnablement être attribué à la contribution aux enjeux d'énergie climat. Pour 2021, le MPGP notamment traduit clairement par une augmentation du budget.

Fonctionnement : le surcoût lié à l'achat d'électricité verte est pris en compte

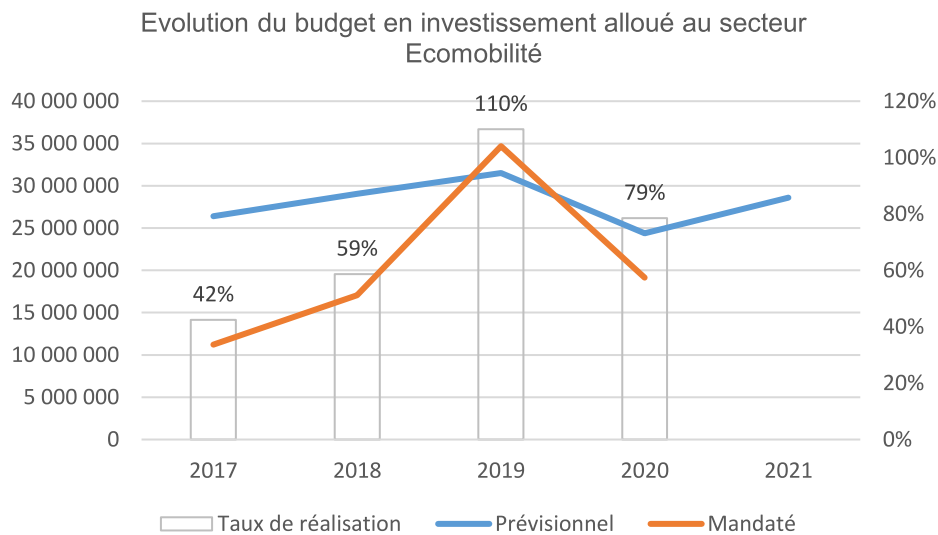


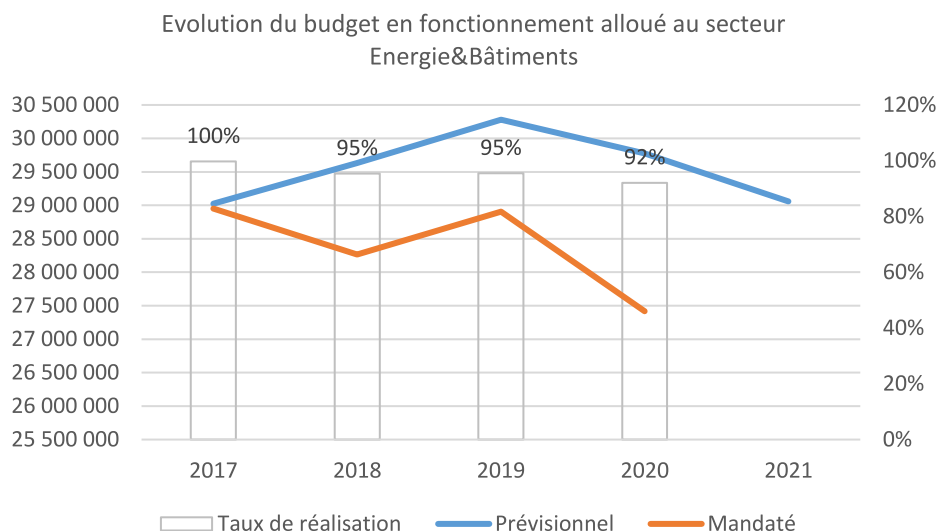


Eco-Mobilité

Investissement, Ce sont principalement des gros projets d'infrastructures qui permettent de développer la multimodalité. Il y a, en investissement également les projets de circulations douces.

En **fonctionnement**, ce sont principalement des aides accordées pour les transports scolaires, et les dotations au STIF qui doivent contribuer au développement de transport plus propres sur le territoire.

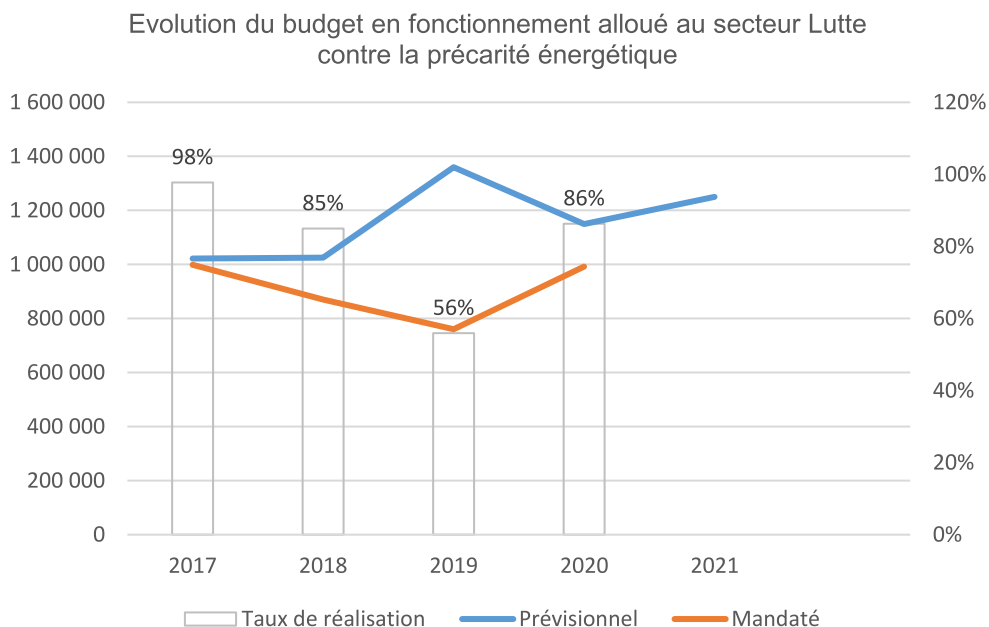
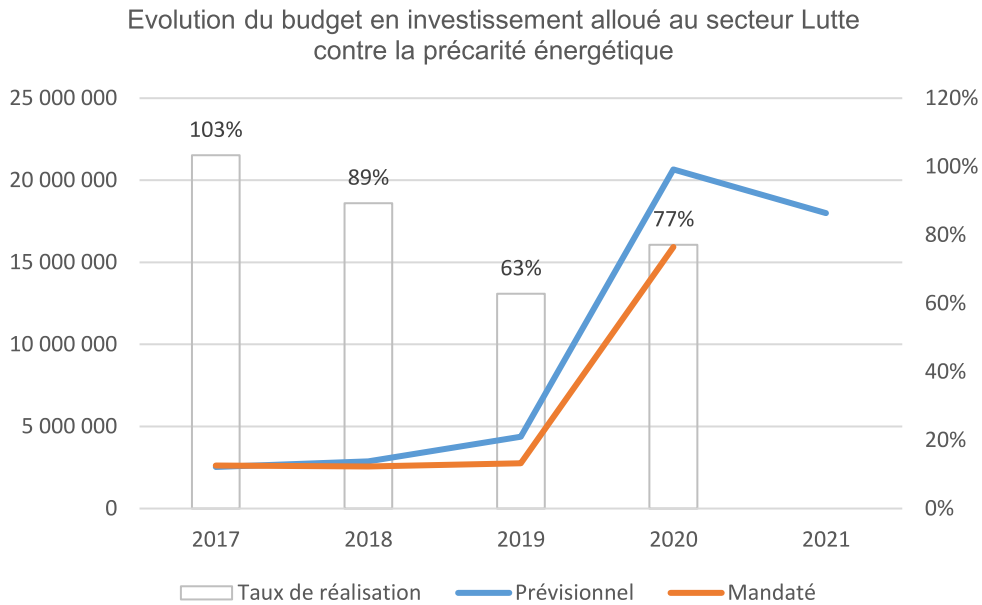




Lutte contre la précarité énergétique

40% des montants liés à la production et la réhabilitation de logement financés et ou réalisés par la DVH sont pris en compte (opérations relatives à la rénovation énergétique : réhabilitation parc social, amélioration de l'habitat des propriétaires occupants sous conditions de ressources et copropriétés en difficulté ainsi que le financement d'opération de logement social inscrit dans les dispositifs construire et subventionner durable) le fond air bois pour une faible partie et depuis 2 ans la prime éco-logis, engagement fort qui se traduit dans la lecture du montant en investissement global de la collectivité engagé pour la transition énergie climat..

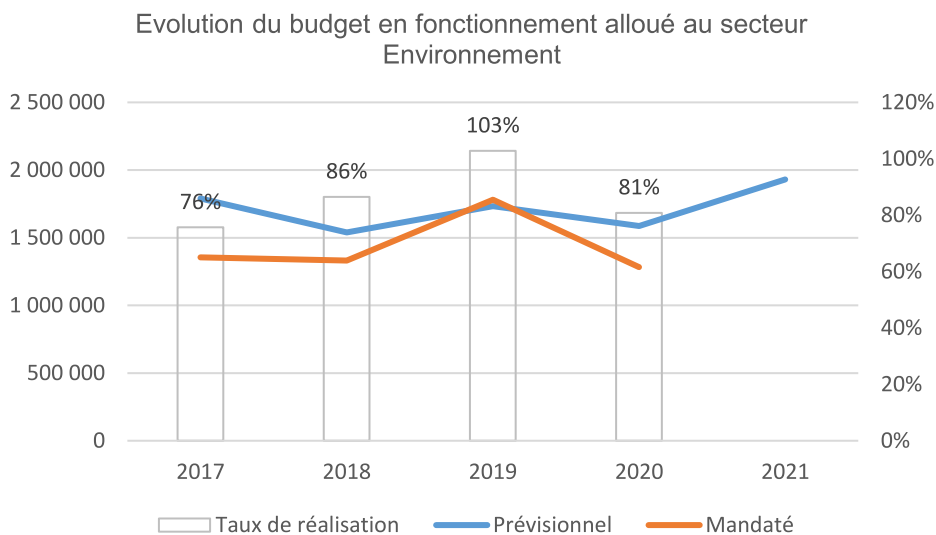
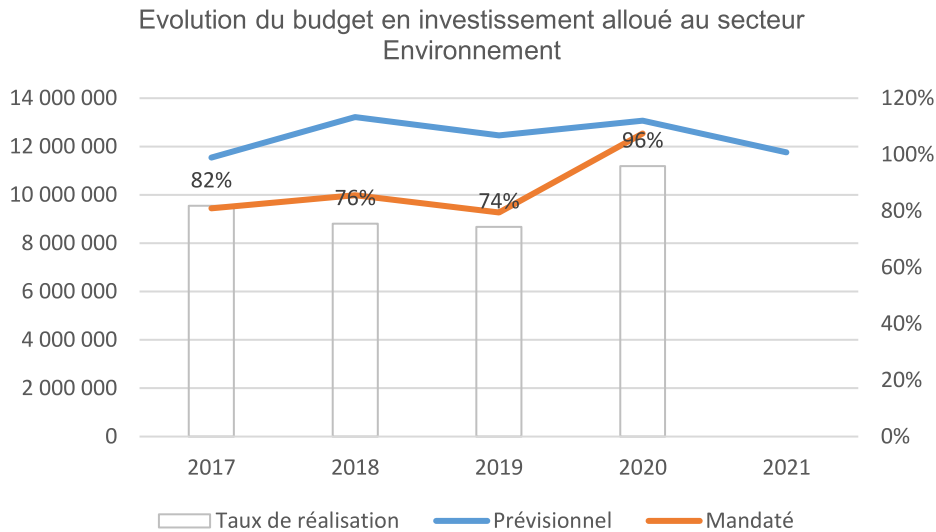
Les dépenses en fonctionnement sont liées principalement au financement du fonds social de l'énergie, et des dispositifs spécifiques mis en place pour la lutte contre la précarité énergétique (notamment l'ensemble des projets liés à la « plateforme rénover malin »).



Environnement

L'ensemble des programmes de la DENV quasiment sont intégrés au budget de la transition énergie climat. Les taux de réalisation, tant en investissement qu'en fonctionnement, présentent les projets de la DENV sur les diverses politiques Espaces naturels sensibles, politique de l'eau et l'ensemble des projets initialement intégré à la DENV et rattaché à la MDD en cours d'année (Déchet, Air, Bruit, CLI, Associations). Concernant la gestion des Espaces verts, sont particulièrement pris en compte les projets concernant les bords de voiries pouvant être considérés comme une contribution aux continuités écologiques.

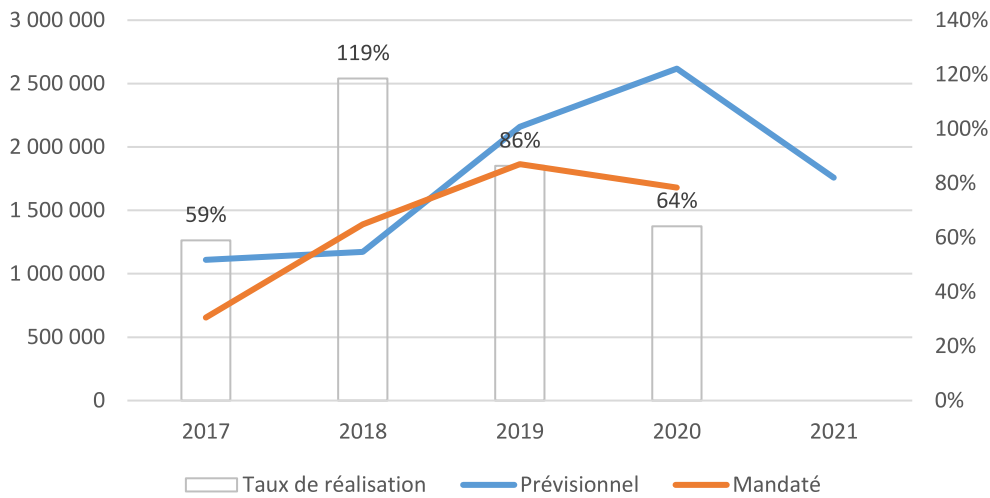
Les projets, tant en fonctionnement qu'en investissement, se traduisent par un taux de réalisation très important chaque année.



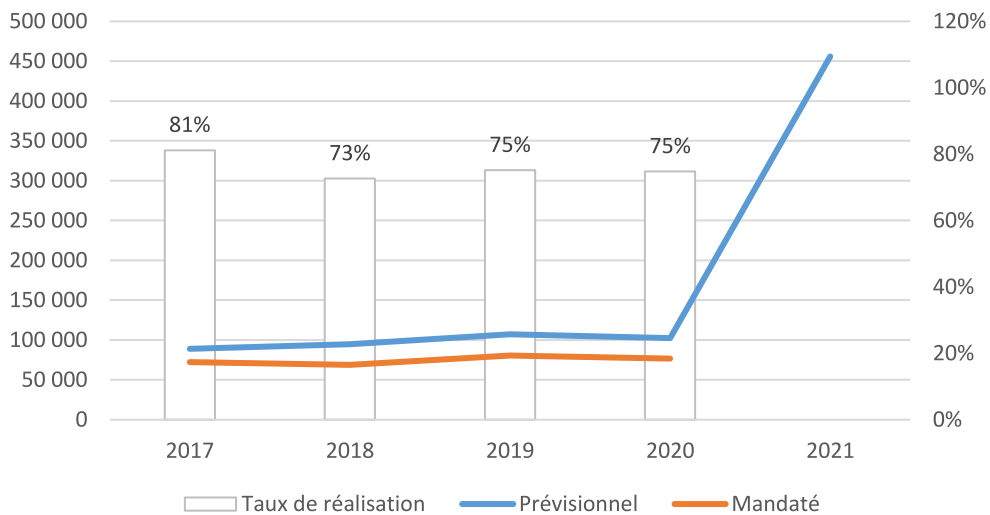
Eco-Responsabilité

Les projets pris en compte sont principalement liés aux projets d'acquisition de véhicules électriques (investissement et fonctionnement) et pour la DSI, les dépenses liées à la dématérialisation des procédures. Le coût des taxes sur les ordures ménagères est également pris en compte dans ce volet.

Evolution du budget en investissement alloué au secteur Eco Responsabilité

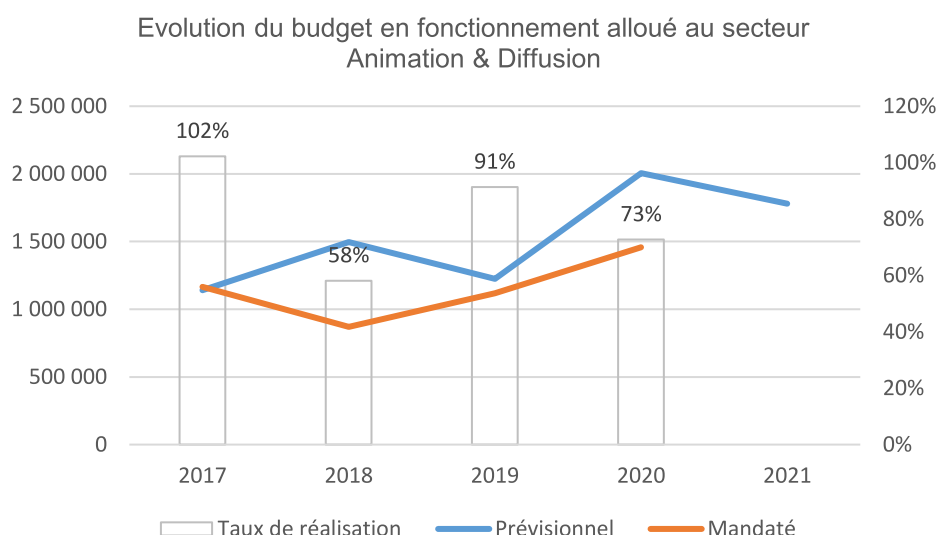
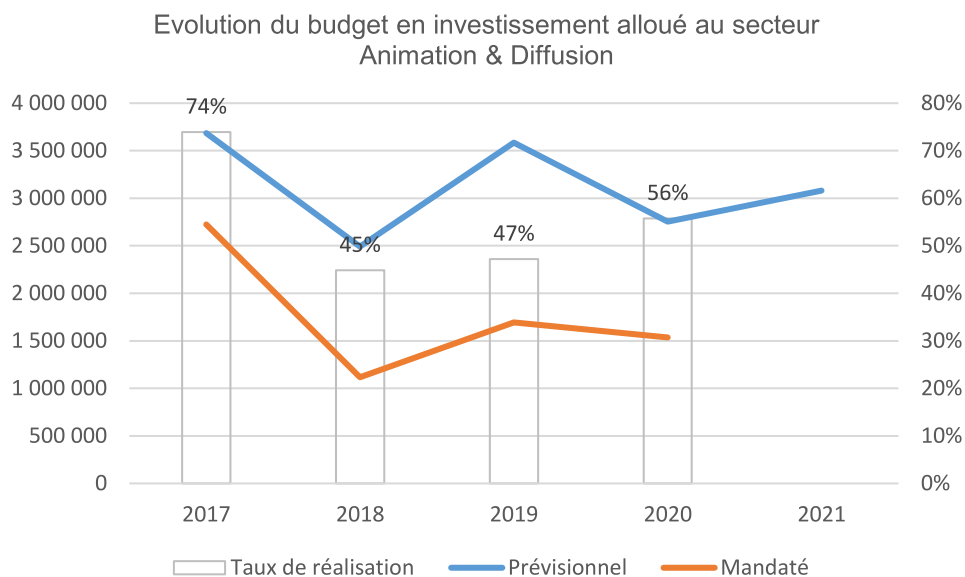


Evolution du budget en fonctionnement alloué au secteur Eco Responsabilité



Animation Diffusion

Le volet animation est constitué de l'ensemble des projets portés par la MDD, ainsi que des projets visant le financement des PNR, des projets d'accompagnement à l'évolution vers une agriculture plus innovante, le financement des projets de tiers lieux en milieu rural, le financement du CAUE de l'Essonne et du projet ICE.

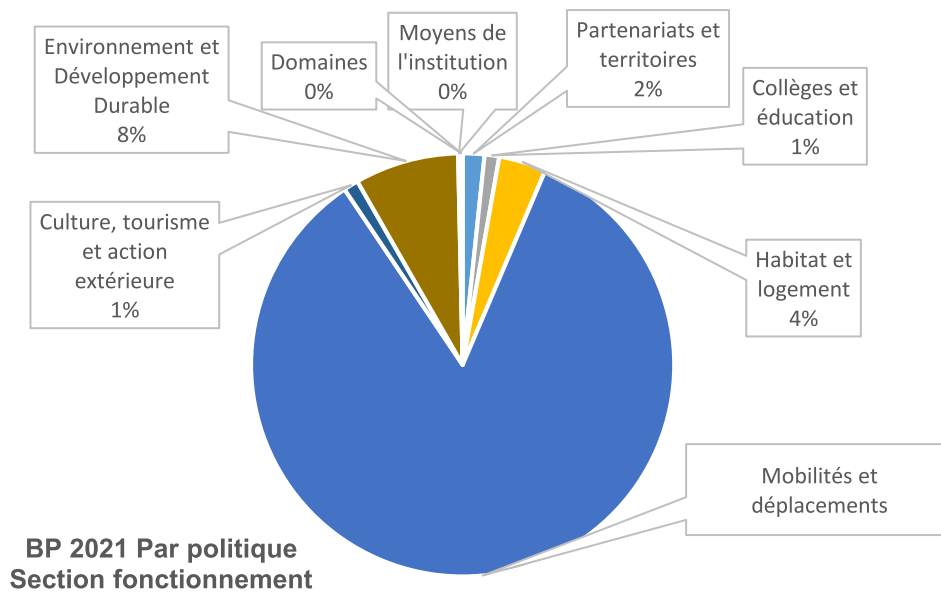
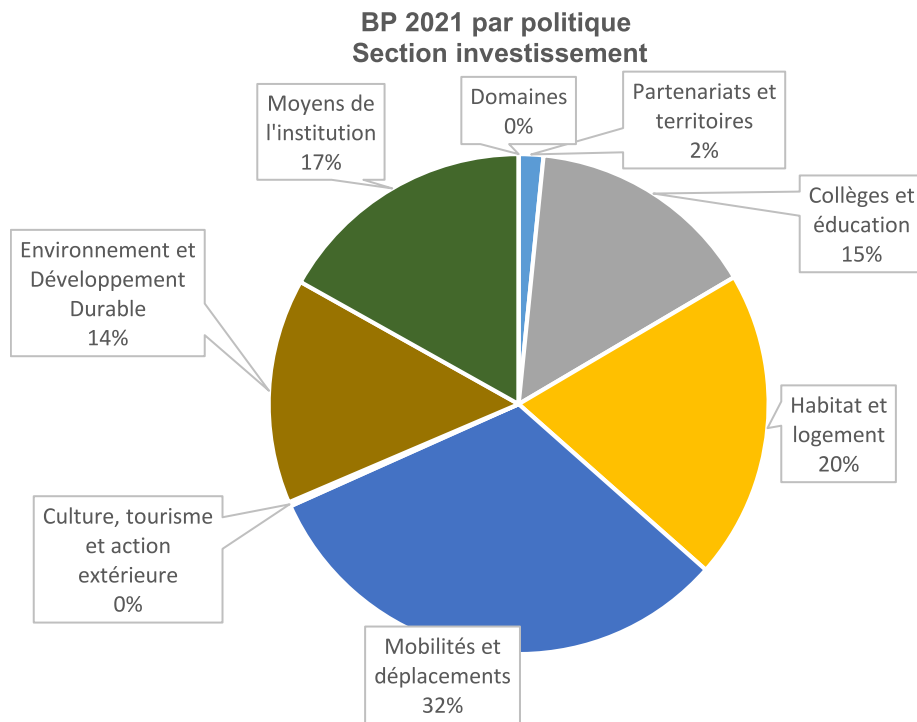


Lecture par secteur focus sur le BP 2021

Une lecture de ces programmes, est proposée par secteur identifiés dans le cadre actuel d'action du Département tant en investissement qu'en fonctionnement.

Cette analyse à l'intérêt de pouvoir pointer les éléments par secteur et de donner une matérialisation à l'ensemble des élus de ce que leur secteur peut avoir comme impact dans la transition énergie-climat.

Pour autant, en fonctionnement, il reflète une disparité des engagements liés au fonctionnement même de l'institution.



Le travail de rétrospective réalisé, permet de mettre en avant le travail mené par les services depuis de nombreuses années en portant une attention particulière à ces enjeux de transition énergie climat sur les activités de la collectivité. Cette analyse permet de mettre en avant que de grands projets ambitieux se traduisent dans l'évolution des crédits associés à cette lecture.

Elle pointe également de nombreuses limites dans la capacité à faire une analyse fine de par le fonctionnement d'un budget et de la gestion courante de la commande publique et de la participation transversale nécessaire des directions pour comprendre les dépenses, l'évolutions des programmes et de ce qu'ils contiennent.

Elle met également en avant que les dépenses liées au social n'apparaissent pas alors que pour le Département cette compétence est le cœur de l'action départementale.

Enfin, elle permet de donner un contexte et apporter des éléments d'éclairage sur les arbitrages à faire et l'ambition à donner pour avoir une lecture plus globale du budget au regard des enjeux de transition énergie climat à travers un budget vert.

En effet Il s'agit d'un projet éminemment transversal, à l'échelle de la collectivité, tant au vu de la technicité nécessaire en matière d'architecture budgétaire que de l'impact du projet sur les logiciels et outils de gestion financière, qu'en besoin d'expertise à apporter par la MDD et à la disponibilité des directions opérationnelles permettant d'avoir une vision claire de la gestion de leurs crédits au sein des programmes.

Au moment du vote annuel du budget, ces données pourraient alimenter les discussions des élus afin de concrétiser la stratégie climat départementale et la traduire par des actions concrètes, en permettant de:

- Identifier et comprendre les dépenses bénéfiques sur le plan climatique,
- Evaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques,
- Analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses selon un prisme climat,
- Suivre l'évolution dans le temps,
- Favoriser la transversalité et le dialogue sur ces enjeux.

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADP	Aéroport de Paris
Adil	Agence nationale pour l'information sur le logement
ANAH	Agence nationale de l'habita
ARS	Agence régionale de santé
BEGES	Bilan des émissions de gaz à effet de serre
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCI Essonne	Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne
CDTE	Communauté départementale de transition écologique
CSB	Carte stratégique de bruit
DANE	Délégation académique au numérique éducatif
DRIEAT	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement de l'aménagement et des transports
EHPAD	Établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes
ENS	Espace naturel sensible
EPCI	Établissement public de coopération Intercommunal
EVEP	Essonne verte Essonne propre
FAIRE	Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique
FREDD	Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable
FSE	Fonds de solidarité énergie
GAS	Grande association de solidarité
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIP MDPH	Groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées
GRDF	Gaz réseau distribution de France
IDF	Île-de-France
JNS	Jardin naturel sensible
MPGP	Marché public global de performance
ODE-91	Offre de découverte éducative de l'Essonne
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PDMA	Plan de mobilité des agents
PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PMI	Protection maternelle infantile
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPBE	Plan de prévention du bruit dans l'environnement
SARE	Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique
SDENR et R	Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération
SLIME	Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie
SMO EE	Syndicat mixte ouvert Essonne énergie
RSA	Revenu de solidarité active
TAD	Territoire d'action départemental
teqCO ₂	Tonne équivalent dioxyde de carbone
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature



— TERRE D'AVENIRS —

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
Mission développement durable
Boulevard de France
91000 Évry-Courcouronnes
Tél. 01 60 91 91 91